DEPARTEMENTS de la GIRONDE, des LANDES
et des PYRENEES-ATLANTIQUES

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

« Projet Golfe de Gascogne »

ANNEXES 1/3

Valérie BEDERE – Présidente
Daniel ALAMARGOT – Commissaire Enquêteur
Virginie ALLEZARD – Commissaire Enquêteur
Joël GILLON – Commissaire Enquêteur
Patrick GOMEZ – Commissaire Enquêteur
Pascal MONNET – Commissaire Enquêteur
Christian LECAILLON – Commissaire Enquêteur

Annexe 1 - Insertions dans les journaux

M 00137 - 980 - F: 2,70 €

Sa collection de cartes Panini vaut de l'or PAGES 18 ET 19

VOTRE MAGAZINE

ACTU - SPORT - HIPPISME

Aujourd'hui en France

VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022 N° 7618 - 2,70 €

Crédit
Pourquoi les taux vont encore monter
PAGE 10

Parti présidentiel
Schiappa détaille son projet contre les violences sexuelles
PAGE 6

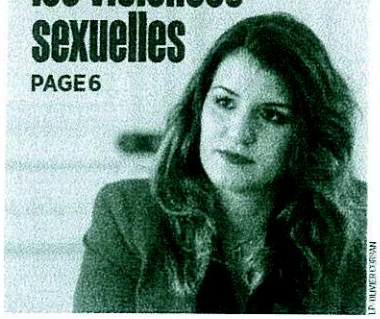

Hôpital Paul-Brousse
Avec ces jeunes accros à l'alcool et aux drogues

REPORTAGE À Villejuif, le service de psychiatrie et d'addictologie nous a ouvert ses portes en exclusivité.
PAGES 2 ET 3

Andorre : 2,60 € - DOM-TOM : 2,30 € - Belgique : 2,10 € - Suisse : 2,90 FS - Espagne : 2,60 € - Grèce : 2,50 € - Portugal : 3 € - Maroc : 22 MAD - Tunisie : 6,4 DTU.

Aujourd'hui en France est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté du préfet concerné dans le département 94.
La tarification au caractère (espace inclus) des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2021. La tarification est la suivante pour le département d'habilitation d'AUJOURD'HUI EN France : Constitution de sociétés civiles et commerciales : tarif forfaitaire ; Société anonyme (SA) 3870 HT - Société par actions simplifiée (SAS) 3990 HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 1138 C HT - Société en nom collectif (SNC) 214 C HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 1440 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ») EURL) 1210 HT. Nomination des liquidateurs : des sociétés civiles ou commerciales 214 C HT - CLÔTURE de sociétés civiles ou commerciales : 109 C HT. LES TARIFS annonces légales au caractères (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs, clôtures : 94 (0,237 C HT).

PRÉFET DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne « projet Golfe de Gascogne »

RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à :

- **la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune ;**
- **la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ;**
- **une Concession d'utilisation du domaine public maritime ;**
- **une Autorisation environnementale ;**
- **l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.**

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

• Sur le territoire du département de la Gironde (33) :

Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos

• Sur le territoire du département des Landes (40) :

Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains

• Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) :

Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022, la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête aura lieu **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.**

Le projet **Golfe de Gascogne** est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.

Il consistera à **réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne.** En France, le projet vise à créer :

- Une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ;
- Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ;
- Un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ;
- Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton
- Un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole

Par une ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Madame Valérie BEDERE, Consultante en Développement Durable,

Membres de la commission d'enquête :

- Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, Officier supérieur de gendarmerie - retraité,
- Monsieur Joël GILLON, Ingénieur TPE - retraité,
- Madame Virginie ALLEZARD, Ingénieur Conseil,
- Monsieur Pascal MONNET, Officier supérieur de l'Armée de Terre - retraité,
- Monsieur, Patrick GOMEZ, Officier de l'Armée de l'Air - retraité.
- Monsieur Christian LECAILLON, Ingénieur TP retraité

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier seront consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce , Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch

- Département des Landes (40) : Seignosse , Angresse , Capbreton, Biscarrosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz

Le dossier en version papier sera également consultable auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2, rue Jules Ferry, 33 090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau

- Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart,Hendaye

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne

Ce dossier comprendra notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permettra à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la Présidente et aux membres de la Commission d'Enquête :

- **Par écrit,** sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ;
- **Par correspondance** postale aux sièges de l'enquête, à savoir : la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ;
- **Par voie électronique,** sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête
- **Par voie électronique,** via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé

Lieux et adresse des permanences physiques de la commission d'enquête	Dates des permanences	Horaires des permanences
Mairie d'Ambès (Gironde-33) place du 11 novembre 33 810 Ambès	lundi 17 octobre 2022	14h-17h
	jeudi 3 novembre 2022	9h-12h
	mardi 22 novembre 2022	9h-12h
	mardi 6 décembre 2022	9h-12h
Mairie d'Arsac (Gironde-33) 12 av. de Ligondras 33 460 Arsac	vendredi 21 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 16 novembre 2022	9h-12h
Mairie d'Avensan (Gironde-33) 3 place saint Pierre 33 480 Avensan	vendredi 21 octobre 2022	14h-17h
Mairie de Cézac (Gironde-33) 54 rue Germain-Légu 33 620 Cézac	jeudi 3 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Cubnezais (Gironde-33) Salle du Conseil 3, rue de la Gravette 33 620, Cubnezais	lundi 17 octobre 2022	9h-12h
	mardi 15 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 25 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 2 décembre 2022	14h-17h
	mercredi 14 décembre 2022	9h-12h
Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde-33) Hôtel de Ville, Place Gambetta, 33 260, La Teste-de-Buch	vendredi 28 octobre 2022	9h-12h
	mardi 8 novembre 2022	13h-15h
	jeudi 1er décembre 2022	9h-12h
Mairie de Lacanau (Gironde-33) 31, Avenue de la Libération 33 680, Lacana	mardi 25 octobre 2022	14h-17h
Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde-33) 79, avenue de la Mairie, 33 950, Lège-Cap-Ferret	mercredi 2 novembre 2022	14h30-17h30
	mercredi 23 novembre 2022	14h30-17h30
Mairie de Macau (Gironde-33) 1, Place de la République 33 460, Macau	jeudi 20 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 9 novembre 2022	9h-12h
	mercredi 7 décembre 2022	14h-17h
Mairie du Pian-Médoc (Gironde-33) 200, rue Pasteur, 33 290-Le Pian-Médoc	mardi 25 octobre 2022	9h-12h
Mairie de Peujard (Gironde-33) 8 Place Jean Jaurès, 33 240,Peujard	jeudi 17 novembre 2022	9h-12h
	mercredi 30 novembre 2022	9h-12h
Mairie du Porge (Gironde-33) Hôtel de Ville, 1 place Saint-Soulin 33 680, Le Porge	mardi 18 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 16 novembre 2022	14h-17h
	mardi 29 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 16 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde-33) 25, avenue des Côtes de Bourg 33 710 Prignac-et-Marcamps	jeudi 27 octobre 2022	14h-17h
	mercredi 30 novembre 2022	14h-17h
	jeudi 15 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde-33) Route de Joli Bois, 33 160, Saint-Aubin de Medoc	Joudi 24 novembre 2022	9h-12h
Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde-33) 8, rue Pierre Georget 33 240 Saint-Laurent-d'Arce	jeudi 27 octobre 2022	9h-12h
	jeudi 17 novembre 2022	14h-17h
	jeudi 15 dicembre 2022	9h-12h
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde-33) place de l'Hôtel de ville 33 160 Saint-Medard en Jalles	jeudi 24 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Sainte-Hélène (Gironde-33) 1 place du 11 novembre, 33 480 Sainte-Hélène	mercredi 9 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Salaunes (Gironde-33) 1, Place de l'Eglise, 33 160 Salaunes	jeudi 20 octobre 2022	14h-17h
	jeudi 8 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Saumos (Gironde-33) 7, avenue du Médoc, 33 680 Saumos	vendredi 4 novembre 2022	14h30-17h30
	jeudi 8 décembre 2022	14h30-17h30
Mairie de Angresse (Landes-40) 183, avenue de la Mairie 40 150 Angresse	vendredi 4 novembre 2022	14h-17h
	mardi 8 novembre 2022	9h-12h
	jeudi 24 novembre 2022	9h-12h
	lundi 5 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Bénesse-Maremne 19 route du Bayonne 40 230 Bénesse Maremne	mercredi 26 octobre 2022	9h-12h
	lundi 14 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Biscarrosse (Landes-40) 149 avenue du 14 juillet 40 600 Biscarrosse	mardi 18 octobre 2022	14h-17h
	mercredi 16 novembre 2022	9h-12h
	vendredi 16 décembre 2022	13h30-16h30
Mairie de Capbreton (Landes-40) Place Saint-Nicolas, 40 130 Capbreton	lundi 17 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 26 octobre 2022	14h-17h
	mardi 8 novembre 2022	14h-17h
	samedi 19 novembre 2022	9h-12h
	samedi 3 décembre 2022	9h-12h
	jeudi 15 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Gastes (Landes-40) 1 avenue du Lac 40160 Gastes	samedi 22 octobre 2022	10h-12h
	mercredi 9 novembre 2022	9h-12h
Mairie de Labenne (Landes-40) place de la République 40 530 Labenne	jeudi 27 octobre 2022	9h-12h
	vendredi 2 décembre 2022	14h-17h

Lieux et adresse des permanences physiques de la commission d'enquête	Dates des permanences	Horaires des permanences
Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) 93 rue de l'Hotel de Ville 40 170 Lit-et-Mixe	lundi 7 novembre 2022	13h30-16h30
	mardi 6 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Messanges (Landes-40) 5, Route des Lacs - 40 660 Messanges	jeudi 27 octobre 2022	9h-12h
	vendredi 4 novembre 2022	14h-17h
	lundi 21 novembre 2022	9h-12h
Mairie de Mimizan (Landes-40) 2 avenue de la Gare, 40 200 Mimizan	mardi 18 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 16 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 16 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes-40) Place de l'Hôtel de ville 40 660 Moliets-et-Maâ	jeudi 27 octobre 2022	14h-17h
	vendredi 4 novembre 2022	9h-12h
	lundi 21 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Ondres (Landes-40) 2189, avenue du 11 novembre 1918 - 40 440 Ondres	jeudi 20 octobre 2022	9h-12h
	vendredi 18 novembre 2022	14h-17h
	mercredi 7 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Seignosse (Landes-40) 1000 avenue Charles de Gaulle 40 510 Seignosse	mercredi 19 octobre 2022	9h-12h
	jeudi 3 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 25 novembre 2022	9h-12h
	mardi 29 novembre 2022	9h-12h
	jeudi 8 décembre 2022	14h-17h
	vendredi 16 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes-40) 55 place de la Mairie 40 170 Saint-Julien-en-Born	lundi 24 octobre 2022	9h-12h
	mardi 29 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes-40) 81 rue du Lavoir 40 200 Sainte-Eulalie-en-Born	jeudi 3 novembre 2022	9h-12h
	mardi 6 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Soorts-Hossegor (Landes-40) 15 Avenue de Fare 40509 Soorts-Hossegor	mardi 25 octobre 2022	14h-17h
	mercredi 2 novembre 2022	9h-12h
	vendredi 18 novembre 2022	9h-12h
	mercredi 23 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 2 décembre 2022	14h-17h
	lundi 12 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Soustons (Landes-40) 9 place de l'Hôtel de Ville 40 140 Soustons	mercredi 19 octobre 2022	14h-17h
	lundi 7 novembre 2022	9h-12h
	samedi 10 décembre 2022	9h30-12h
Mairie de Tarnos (Landes-40) 14 boulevard Jacques Duclos 40 220 Tarnos	mercredi 2 novembre 2022	14h-17h
	lundi 21 novembre 2022	13h30-16h30
Mairie de Vielle Saint Girons (Landes-40) 20 allée des Cigales, 40 560 Vielle Saint-Girons	jeudi 17 novembre 2022	9h-12h
	vendredi 16 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes-40) 1 place de la Mairie 40 480 Vieux-Boucau-les-Bains	lundi 24 octobre 2022	14h-17h
	vendredi 25 novembre 2022	14h-17h
	jeudi 8 décembre 2022	9h-12h
Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques-64) rue Amédée Dufourg 64 600 Anglet	jeudi 3 novembre 2022	13h-16h
	mardi 22 novembre 2022	9h-12h
Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques-64) 12 avenue Edouard VII 64 200 Biarritz	vendredi 28 octobre 2022	13h30-16h30
	samedi 3 décembre 2022	9h-12h
	mercredi 14 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) Pl. Sauveur Atchoarena, 64 210 Bidart	mardi 25 octobre 2022	14h-17h
	mardi 29 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques-64) 14, place Camille Julian 64 500 Ciboure	mardi 18 octobre 2022	14h-17h
	lundi 14 novembre 2022	9h-12h
	lundi 12 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques-64) 450 Av. du Général de Gaulle, 64210 Guéthary	mardi 25 octobre 2022	9h-12h
	lundi 5 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) Pl. de la République 64 700 Hendaye	lundi 24 octobre 2022	14h-17h
	lundi 14 novembre 2022	14h-17h
	mardi 13 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques-64) Place Louis XIV BP 229 64 500 Saint-Jean-de-Luz	mardi 18 octobre 2022	9h-12h
	lundi 7 novembre 2022	9h-12h
	mardi 29 novembre 2022	9h-12h
	lundi 12 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques-64) Place de la Mairie - 64 122 Urrugne	lundi 24 octobre 2022	9h-12h
	mardi 13 décembre 2022	9h-12h

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde-Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont :

- Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ;
- Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie
- Un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.
- Trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

Les Echos

VENDREDI 30 SEPTEMBRE ET SAMEDI 1ER OCTOBRE 2022

Samer Al-DOUMY/AFP

EDF : opération redressement

Luc Rémont va prendre la suite de Jean-Bernard Lévy à la tête d'EDF. Une mission titanesque l'attend : redresser la production nucléaire et relancer la construction de nouveaux réacteurs.

// PAGES 16-17

Les Echos PATRIMOINE

SPÉCIAL PLACEMENTS

+

Les Echos WEEK-END

Le magicien de Netflix sous pression

Retraites : Macron temporise mais reste ferme sur la réforme

SOCIAL Le chef de l'Etat a chargé la Première ministre de lancer un cycle de concertations dès la semaine prochaine.

Après un dîner, mercredi, autour d'Emmanuel Macron à l'Elysée avec les dirigeants de la majorité sur la réforme des retraites, Elisabeth Borne a annoncé jeudi que le gouvernement allait lancer un nouveau cycle de concertations afin, après un bilan *« avant Noël »*, de préparer un texte à adopter *« avant la fin de l'hiver »*. *« On fait le choix du dialogue et de la concertation »*, a souligné la cheffe du gouvernement, qui a demandé au ministre du Travail, Olivier Dussopt, *« d'engager dès la semaine prochaine »* ces discussions.

Ethel Blondel/REA

Le chef de l'Etat a voulu que celles-ci soient lancées sur la base de son projet, dont l'une des têtes de chapitre est le report de l'âge légal à 65 ans en 2031, mesure budgétairement efficace, mais chiffon rouge pour les syndicats. Le chef de l'Etat n'a pas hésité à brandir la menace de la dissolution de l'Assemblée en cas de vote de censure. Il se rend à Pau ce vendredi, ville de son allié historique François Bayrou, qui a ferraillé pour plus de concertation. // PAGE 2 ET L'ÉDITORIAL DE JEAN-FRANCIS PÉCRESSE PAGE 14

L'inflation a passé le seuil des 10 % en septembre en Allemagne. *Photo iStock*

Energie : Berlin frappe fort

Le chancelier Olaf Scholz a annoncé, jeudi, la mobilisation de 200 milliards d'euros pour financer le plafonnement des prix de l'énergie. Une enveloppe qui s'ajoute aux 95 milliards d'euros déjà dépensés pour sauvegarder le pouvoir d'achat des ménages et la rentabilité des entreprises. Mais qui ne devrait pas permettre au pays d'éviter la récession l'an prochain. // PAGE 6

nim
MANAGEMENT DE TRANSITION DEPUIS 2001
nimeurope.com
01 46 24 85 71

M 00240 - 930 - F: 5,80 €

ISSN0153.4831 115e ANNÉE
NUMÉRO 23803 36 PAGES

Antilles-Réunion 4,20 €. Belgique 6,80 €. Espagne 4,70 €. Luxembourg 7 €. Maroc 40 DH. Suisse 11,20 FS. Tunisie 8 TND.

analyses

Le triangle infernal

Par **Jacques Attali**

En histoire de la géopolitique, il existe une loi d'une implacable validité prédictive : quand un numéro 1 doit affronter un numéro 2, l'un et l'autre s'épuisent dans la bataille, et c'est généralement le numéro 3 qui l'emporte. Ainsi, au XVIe siècle, le combat entre Venise et l'Empire ottoman s'est terminé à l'avantage... des Pays-Bas ; eux-mêmes défaits au XVIIIe siècle s'étant usés contre la France, pour laisser place à la Grande-Bretagne. C'est ainsi qu'aujourd'hui la Chine pourrait profiter du conflit entre Etats-Unis et Russie... et Marine Le Pen de la bagarre entre la gauche véhémente et le gouvernement. // PAGE 11

Banque : une nouvelle génération de patrons

Par **Romain Gueugneau**

Green IT : recherche compétences croisées

Par **Gilles Babinet**

La politique de l'offre, c'est (presque) fini

Par **Eric Le Boucher**

Une nouvelle vague de délocalisations ?

Par **Patrick Artus**

// PAGES 9 À 12

Le PDG de BlackRock : « Le populisme alimente l'inflation »

FINANCE Inflation, crise de l'énergie, explosion des dettes souveraines, guerre en Ukraine... Larry Fink, le fondateur et PDG de BlackRock, balaie tous les grands sujets d'actualité dans l'interview qu'il a accordée aux « Echos ». *« Je suis convaincu que des impôts moins élevés peuvent créer des économies plus dynamiques,* explique Larry Fink. *J'aimerais que l'Europe réfléchisse à la manière de créer plutôt qu'à la manière de taxer. »* Fondé en 1988, BlackRock est le gestionnaire d'actifs le plus important sur la planète, avec environ 8.500 milliards de dollars sous gestion au deuxième trimestre 2022. // LE GRAND ENTRETIEN PAGE 13

Services informatiques : une offre de rachat surprise bouscule Atos

INFORMATIQUE Les nombreux observateurs de la destinée d'Atos attendaient Thales, voire Orange ou Airbus, mais c'est finalement la société française de services numériques Onepoint qui a dégainé la première. L'entreprise, créée et dirigée par David Layani, a envoyé mardi soir au conseil d'administration du groupe informatique français en difficulté une proposition de rachat des activités en meilleure forme (cybersécurité, supercalculateurs, installation de logiciels). Onepoint est accompagné par le fonds d'investissement ICG. A l'unanimité, le conseil d'administration d'Atos a choisi de ne pas donner suite. // PAGE 2S4

Cyberrisques : les industriels développent leur propre assurance

ASSURANCE Face aux failles du marché de l'assurance cyber, de grands groupes européens ont mis sur pied une mutuelle dédiée à la couverture des attaques et autres risques numériques. Le géant de l'aéronautique européen Airbus, le spécialiste de l'environnement Veolia, l'équipementier automobile Michelin, Adeo (la maison mère de Leroy Merlin) et Sonepar (le distributeur de matériel électrique) se sont alliés à l'allemand BASF et au belge Solvay au sein d'une structure baptisée « Miris Insurance ». Celle-ci n'a pas vocation à se substituer aux assureurs, mais à sécuriser la couverture de ses membres. // PAGE 30

COMMUNIQUÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à :

- **la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune ;**
- **la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ;**
- **une Concession d'utilisation du domaine public maritime ;**
- **une Autorisation environnementale ;**
- **l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.**

PRÉFET DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

• Sur le territoire du département de la Gironde (33) :

Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos

• Sur le territoire du département des Landes (40) :

Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vieille-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains

• Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) :

Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022, la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L. 123-6 du code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête aura lieu **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.**

Le projet **Golfe de Gascogne** est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.

Il consistera **à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne.** En France, le projet vise à créer :

- Une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ;
- Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ;
- Un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ;
- Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton
- Un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole

Par une ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Madame Valérie BEDERE, Consultante en Développement Durable.

Membres de la commission d'enquête :

- Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, Officier supérieur de gendarmerie - retraité,
- Monsieur Joël GILLON, Ingénieur TPE - retraité,
- Madame Virginie ALLEZARD, Ingénieur Conseil,
- Monsieur Pascal MONNET, Officier supérieur de l'Armée de Terre - retraité,
- Monsieur, Patrick GOMEZ, Officier de l'Armée de l'Air - retraité,
- Monsieur Christian LECAILLON, Ingénieur TP retraité

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier seront consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce , Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch

- Département des Landes (40) : Seignosse , Angresse , Capbreton, Biscarrosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz

Le dossier en version papier sera également consultable auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2, rue Jules Ferry, 33 090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau

- Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr *et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne*

Ce dossier comprendra notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permettra à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la Présidente et aux membres de la Commission d'Enquête :

- **Par écrit,** sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ;
- **Par correspondance** postale aux sièges de l'enquête, à savoir : la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ;
- **Par voie électronique,** sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête
- **Par voie électronique,** via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé

Lieu et adresse des permanences physiques de la commission d'enquête	Dates des permanences	Horaires des permanences
Mairie d'Ambès (Gironde-33) place du 11 novembre 33 810 Ambès	lundi 17 octobre 2022	14h-17h
	jeudi 3 novembre 2022	9h-12h
	mardi 22 novembre 2022	9h-12h
	mardi 6 décembre 2022	9h-12h
Mairie d'Arsac (Gironde-33) 12 av. de Ligondras 33 460 Arsac	vendredi 21 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 16 novembre 2022	9h-12h
Mairie d'Avensan (Gironde-33) 3 place saint Pierre 33 460 Avensan	vendredi 21 octobre 2022	14h-17h
Mairie de Cézac (Gironde-33) 54 rue Germaine-Légiu 33 620 Cézac	jeudi 3 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Cubnezais (Gironde-33) Salle du Conseil 3, rue de la Gravette 33 620, Cubnezais	lundi 17 octobre 2022	9h-12h
	mardi 15 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 25 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 2 décembre 2022	14h-17h
	mercredi 14 décembre 2022	9h-12h
Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde-33) Hôtel de Ville, Place Gambetta, 33 260, La Teste-de-Buch	vendredi 28 octobre 2022	9h-12h
	mardi 8 novembre 2022	12h-15h
	jeudi 1er décembre 2022	9h-12h
Mairie de Lacanau (Gironde-33) 31, Avenue de la Libération 33 680, Lacana	mardi 25 octobre 2022	14h-17h
Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde-33) 79, avenue de la Mairie, 33 950, Lège-Cap-Ferret	mercredi 2 novembre 2022	14h30-17h30
	mercredi 23 novembre 2022	14h30-17h30
Mairie de Macau (Gironde-33) 1, Place de la République 33 460, Macau	jeudi 20 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 9 novembre 2022	9h-12h
	mercredi 7 décembre 2022	14h-17h
Mairie du Pian-Médoc (Gironde-33) 260, rue Pasteur, 33 290-Le Pian-Médoc	mardi 25 octobre 2022	9h-12h
Mairie de Peujard (Gironde-33) 8 Place Jean Jaurès, 33 240,Peujard	jeudi 17 novembre 2022	9h-12h
	mercredi 30 novembre 2022	9h-12h
Maire du Porge (Gironde-33) Hôtel de Ville, 1 place Saint-Seurin 33 680, Le Porge	mardi 18 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 16 novembre 2022	14h-17h
	mardi 29 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 16 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde-33) 85, avenue des Côtes de Bourg, 33 710 Prignac-et-Marcamps	jeudi 27 octobre 2022	14h-17h
	mercredi 30 novembre 2022	14h-17h
	jeudi 15 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde-33) Route de Joli Bois, 33 160, Saint-Aubin de Médoc	Joudi 24 novembre 2022	9h-12h
Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde-33) 8, rue Pierre Georget 33 240 Saint-Laurent-d'Arce	jeudi 27 octobre 2022	9h-12h
	jeudi 17 novembre 2022	14h-17h
	jeudi 15 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde-33) Place de l'Hôtel de ville 33 160 Saint-Médard en Jalles	jeudi 24 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Sainte-Hélène (Gironde-33) 1 place du 11 novembre, 33 460 Sainte-Hélène	mercredi 9 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Salaunes (Gironde-33) 1, Place de l'Église, 33 160 Salaunes	jeudi 20 octobre 2022	14h-17h
	jeudi 8 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Saumos (Gironde-33) 7, avenue du Médoc, 33 650 Saumos	vendredi 4 novembre 2022	14h30-17h30
	jeudi 8 décembre 2022	14h30-17h30
Mairie de Angresse (Landes-40) 163, avenue de la Mairie 40 150 Angresse	vendredi 4 novembre 2022	14h-17h
	mardi 6 novembre 2022	9h-12h
	jeudi 24 novembre 2022	9h-12h
	lundi 5 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Bénesse-Maremne 19 route de Bayonne 40 230 Bénesse Maremne	mercredi 26 octobre 2022	9h-12h
	lundi 14 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Biscarrosse (Landes-40) 149 avenue du 14 juillet, 40 600 Biscarrosse	mardi 18 octobre 2022	14h-17h
	mercredi 16 novembre 2022	9h-12h
	vendredi 16 décembre 2022	13h30-16h30
Mairie de Capbreton (Landes-40) Place Saint-Nicolas, 40 130 Capbreton	lundi 17 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 26 octobre 2022	14h-17h
	mardi 8 novembre 2022	14h-17h
	samedi 19 novembre 2022	9h-12h
	samedi 3 décembre 2022	9h-12h
	jeudi 15 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Gastes (Landes-40) 1 avenue du Lac 40160 Gastes	samedi 22 octobre 2022	10h-12h
	mercredi 9 novembre 2022	9h-12h
Mairie de Labenne (Landes-40) place de la République 40 530 Labenne	jeudi 27 octobre 2022	9h-12h
	vendredi 2 décembre 2022	14h-17h

Lieux et adresse des permanences physiques de la commission d'enquête	Dates des permanences	Horaires des permanences
Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) 93 rue de l'Hotel de Ville 40 170 Lit-et-Mixe	lundi 7 novembre 2022	13h30-16h30
	mardi 6 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Messanges (Landes-40) 5, Route des Lacs - 40 660 Messanges	jeudi 27 octobre 2022	9h-12h
	vendredi 4 novembre 2022	14h-17h
	lundi 21 novembre 2022	9h-12h
Mairie de Mimizan (Landes-40) 2 avenue de la Gare, 40 200 Mimizan	mardi 18 octobre 2022	9h-12h
	mercredi 16 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 16 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes-40) Place de l'Hôtel de ville 40 660 Moliets-et-Maâ	jeudi 27 octobre 2022	14h-17h
	vendredi 4 novembre 2022	9h-12h
	lundi 21 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Ondres (Landes-40) 2169, avenue du 11 novembre 1918 40 440 Ondres	jeudi 20 octobre 2022	9h-12h
	vendredi 18 novembre 2022	14h-17h
	mercredi 7 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Seignosse (Landes-40) 1998 avenue Charles de Gaulle 40 510 Seignosse	mercredi 19 octobre 2022	9h-12h
	jeudi 3 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 25 novembre 2022	9h-12h
	mardi 29 novembre 2022	9h-12h
	jeudi 8 décembre 2022	14h-17h
	vendredi 16 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes-40) 55 place de la Mairie 40 170 Saint-Julien-en-Born	lundi 24 octobre 2022	9h-12h
	mardi 29 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes-40) 61 rue du Lavoir 40 200 Sainte-Eulalie-en-Born	jeudi 3 novembre 2022	9h-12h
	mardi 6 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Soorts-Hossegor (Landes-40) 16 Avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor	mardi 25 octobre 2022	14h-17h
	mercredi 2 novembre 2022	9h-12h
	vendredi 18 novembre 2022	9h-12h
	mercredi 23 novembre 2022	14h-17h
	vendredi 2 décembre 2022	14h-17h
	lundi 12 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Soustons (Landes-40) 9 place de l'Hôtel de Ville 40 140 Soustons	mercredi 19 octobre 2022	14h-17h
	lundi 7 novembre 2022	9h-12h
	samedi 10 décembre 2022	9h30-12h
Mairie de Tarnos (Landes-40) 14 boulevard Jacques Duclos 40 220 Tarnos	mercredi 2 novembre 2022	14h-17h
	lundi 21 novembre 2022	13h30-16h30
Mairie de Vielle Saint Girons (Landes-40) 80 allée des Cigales, 40 560 Vielle Saint-Girons	jeudi 17 novembre 2022	9h-12h
	vendredi 16 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes-40) 1 place de la Mairie 40 480 Vieux-Boucau-les-Bains	lundi 24 octobre 2022	14h-17h
	vendredi 25 novembre 2022	14h-17h
	jeudi 8 décembre 2022	9h-12h
Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques-64) rue Amédée Dufourg 64 600 Anglet	jeudi 3 novembre 2022	13h-16h
	mardi 22 novembre 2022	9h-12h
Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques-64) 12 avenue Edouard VII 64 200 Biarritz	vendredi 28 octobre 2022	13h30-16h30
	samedi 3 décembre 2022	9h-12h
	mercredi 14 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) Pl. Sauveur Atchoarena, 64 210 Bidart	mardi 25 octobre 2022	14h-17h
	mardi 29 novembre 2022	14h-17h
Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques-64) 14, place Camille Jullian 64 500 Ciboure	mardi 18 octobre 2022	14h-17h
	lundi 14 novembre 2022	9h-12h
	lundi 12 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques-64) 450 Av. du Général de Gaulle, 64210 Guéthary	mardi 25 octobre 2022	9h-12h
	lundi 5 décembre 2022	9h-12h
Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) Pl. de la République 64 700 Hendaye	lundi 24 octobre 2022	14h-17h
	lundi 14 novembre 2022	14h-17h
	mardi 13 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques-64) Place Louis XIV BP 229 64 500 Saint-Jean-de-Luz	mardi 18 octobre 2022	9h-12h
	lundi 7 novembre 2022	9h-12h
	mardi 29 novembre 2022	9h-12h
	lundi 12 décembre 2022	14h-17h
Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques-64) Place de la Mairie - 64 122 Urrugne	lundi 24 octobre 2022	9h-12h
	mardi 13 décembre 2022	9h-12h

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde-Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont :

- Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ;
- Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie
- Un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.
- Trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

E-mail : contact@annonces-landaises.com
Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com
Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon l'arrêté du 19 Novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044378066) :
Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif pour le département des Landes est de 0.183 euro HT le caractère.
Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales prévues par l'article R. 210-3 du code de commerce et à la constitution de sociétés civiles prévues par l'article 22 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun prévues par l'article R. 323-14 du code rural et de la pêche maritime et de sociétés demeure déterminé conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 108 euros HT pour le département des Landes
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes.
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes.
- Les tarifs visés à l'article 1er sont réduits de 70 % pour les annonces faites par les personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle ou lorsque les demandes d'annonces sont formulées par les juridictions en vue de satisfaire à une obligation de publication mise à la charge de personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Ils sont réduits de 50 % pour les annonces prescrites dans le cadre des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception des annonces faisant l'objet d'une tarification forfaitaire en application des 4° et 5° de l'article 3 de l'arrêté.
Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé.

LES ANNONCES
LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC 104 NUMÉROS

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12 rue du 4 Septembre 40000 Mont-de-Marsan

LILIANE DORRER
05 58 45 03 03

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

PRÉFET DES LANDES
PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne
(« projet Golfe de Gascogne »)
RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITÉ

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à :

• La Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme de la commune ;

• La Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférente ;

• Une Concession d'utilisation du domaine public maritime ;

• Une Autorisation environnementale ;

• L'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde 33), de Seignosse (Landes 40) et Capbreton (Landes 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

• Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos.

• Sur le territoire du département des Landes (40) : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vieille-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains .

• Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022 la Préfète de la Gironde, la Préfète des Landes et le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du Code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes :

• La Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune.

• La Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes au projet.

• Une Concession d'utilisation du domaine public maritime.

• Une Autorisation environnementale.

• La création d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde 33), de Seignosse (Landes 40) et de Capbreton (Landes 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

Cette enquête aura lieu du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.

Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.

Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer :

• Une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes.

• Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral.

• Un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40).

• Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton.

• Un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole.

Par une ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Madame Valérie BEDERE, Consultante en Développement Durable

Membres de la commission d'enquête :

• Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, Officier supérieur de gendarmerie - retraité,

• Monsieur Joël GILLON, Ingénieur TPE - retraité,

• Madame Virginie ALLEZARD, Ingénieur Conseil,

• Monsieur Pascal MONNET, Officier supérieur de l'Armée de Terre - retraité,

• Monsieur, Patrick GOMEZ, Officier de l'Armée de l'Air - retraité,

• Monsieur Christian LECAILLON, Ingénieur TP retraité .

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier seront consultables par le public dans les lieux d'enquête désignés dans le tableau ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture des mairies. Les horaires figurant dans le tableau ci-dessous sont donnés à titre indicatif, et pourront varier selon les mairies :

Communes, Adresses et lieux de mise à disposition des dossiers en version papier - Horaires d'ouverture des lieux disposant d'un dossier d'enquête papier

Mairie de Cubnezais (Gironde 33) Salle du Conseil, 3 rue de la Gravette 33620 Cubnezais : Lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h - Mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h - Vendredi de 14 h à 18 h.

Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde 33) 8,rue Pierre Georget 33240 Saint-Laurent-d'Arce : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Mercredi de 8 h 30 à 12 h.

Mairie d'Ambès (Gironde 33) Hôtel de Ville, service Urbanisme, Place du 11 novembre 33810 Ambès : Lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h - Mardi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h - Mercredi de 9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h - Jeudi de 9 h à 12 h 30 - Vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 - Samedi de 9 h à 12 h.

Marie de Macau (Gironde 33) Accueil mairie, 1 Place de la République 33460, Macau : Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Mairie de Salaunes (Gironde 33) 1 place de l'Église 33160 Salaunes : Lundi : de 14 h à 17 h - Mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - Mercredi et samedi de 9 h à 12 h.

Maire du Porge (Gironde 33) Accueil mairie, Hôtel de Ville, 1 place Saint-Seurin 33690 Le Porge : Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde 33) Accueil de la mairie, Hôtel de Ville, Place Gambetta 33260 La Teste-de-Buch : Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 15.

Mairie de Seignosse (Landes 40) Accueil Mairie, 1998 avenue Charles de Gaulle,40510 Seignosse : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h - Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Angresse (Landes 40) Salle du Conseil du Municipal, 183 avenue de la Mairie 40150 Angresse : Lundi mardi jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 00 Vendredi de 8 h3 0 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Mairie de Capbreton (Landes 40) Accueil de la mairie, Place Saint-Nicolas 40130 Capbreton : Lundi de 8 h à 18 h - Mardi, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 -vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 - Samedi de 9 h à 12 h.

Mairie de Biscarrosse (Landes 40) Hôtel de Ville, Services techniques, 149 avenue du 14 juillet 40600 Biscarosse : Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Mairie de Mimizan (Landes 40) Accueil de la mairie, 2 avenue de la Gare 40200 Mimizan : Lundi au jeudi,de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Le vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Lit-et-Mixe (Landes 40) Accueil de la mairie, 93 rue de l'Hôtel-de-Ville 40170 Lit-et-Mixe : Lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes 40) Accueil de la mairie, 1 place de la Mairie 40480 Vieux-Boucau-les-Bains : Lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques 64) Accueil de la mairie, Place Louis XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz : Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier en version papier sera également consultable auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2, rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Pour les communes sur le territoire desquelles l'enquête est organisée et ne disposant pas de dossier papier, un poste informatique sera mis à disposition du public au sein de chaque mairie aux horaires habituels d'ouverture pour qu'il puisse prendre connaissance du dossier d'enquête en format numérique.

Le tableau ci-dessous recense les communes et lieux où se trouveront les postes informatiques, ainsi que les horaires d'ouverture au public. Les horaires figurant dans le tableau sont donnés à titre indicatif, et pourront varier selon les mairies :

Communes, Adresses et lieux de mise à disposition du dossier en format numérique - Horaires d'ouverture des lieux de mise à disposition du dossier en format numérique

Mairie d'Avensan (Gironde 33) Accueil de la mairie, 3 place saint Pierre 33480 Avensan : Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.**Mairie d'Arsac** (Gironde 33) Accueil de la mairie, 12 avenue de Ligondras 33460 Arsac : Lundi de 14 h 30 à 18 h et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h.

Mairie de Cézac (Gironde 33) Accueil de la mairie, 54 rue Germaine Léglu 33620 Cézac : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Mercredi de 8 h 30 à 12 h.

Mairie du Pian-Médoc (Gironde 33) Accueil de la mairie, 260 rue Pasteur 33290 Le Pian-Médoc : Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Mairie de Peujard (Gironde 33) Accueil de la mairie, 8 place Jean Jaurès 33240 Peujard : lundi de 14 h à 17 h 30 - Mardi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 - Mercredi et jeudi de 8 h 30 à 12 h - Vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 - Samedi de 9 h à 12 h.

Mairie de Sainte-Hélène (Gironde 33) Accueil de la mairie, 1 place du 11 novembre 33480 Sainte-Hélène : Mardi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Mairie de Saumos (Gironde 33) Secrétariat de la mairie, 7 avenue du Médoc 33680, Saumos : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde 33) Accueil de la mairie, 79 avenue de la Mairie, 33950, Lège-Cap-Ferret : Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30 - Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30 - Samedi de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde 33) Direction de l'urbanisme, Place de l'Hôtel de Ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles : Lundi de 13 h à 17 h 30 - Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30.

Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde 33) Accueil de la mairie, 85 avenue des Côtes de Bourg 33710 Prignac-et-Marcamps : Lundi et vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h - Mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h 30.

Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde 33) Accueil de la mairie, Hôtel de Ville, Route de Joli Bois 33166 Saint-Aubin-de-Médoc : Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - Vendredi de 8 h 30 à 17 h - Samedi de 9 h 30 à 12 h.

Mairie de Lacanau (Gironde 33) Pôle de l'Aiguillonne, 3 rue de l'Aiguillonne 33680 Lacanau : Lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Mairie de Bénesse-Maremne (Landes 40) Accueil de la mairie, 19 route de Bayonne 40230 Bénesse-Maremne : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 - jeudi et mardi de 8 h 30 à 12 h 30.

Mairie de Gastes (Landes 40) Accueil de la mairie, 1 avenue du Lac 40160 Gastes : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h - Samedi de 10 h à 12 h.

Mairie de Labenne (Landes 40) Accueil de la mairie, Place de la République 40530 Labenne : lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Samedi de 10 h à 12 h.

Mairie de Soustons (Landes 40) Accueil de la mairie, 9 place de l'Hôtel de Ville 40140 Soustons : Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Samedi de 9 h 30 à 12 h.

Mairie de Messanges (Landes 40) Accueil de la mairie, 5 route des Lacs 40660 Messanges : lundi au vendredi (sauf mardi) de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h - Mardi de 9 h à 12 h.

Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes 40) Accueil de la mairie, Place de l'Hôtel de Ville 40660 Moliets-et-Maâ : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - Mardi de 9 h à 12 h.

Mairie de Ondres (Landes 40) Accueil de la mairie, 2189 avenue du 11 novembre 1918, 40440 Ondres : Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes 40) Accueil de la mairie, 55 place de la Mairie 40 170 Saint-Julien-en-Born : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes 40) Accueil de la mairie, 81 Rue Lavoir 40200 Sainte-Eulalie-en-Born : lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 - Mardi de 9 h à 12 h - Samedi, 1er et 3ème Samedi du mois de 10 h à 12 h.

Mairie de Soorts-Hossegor (Landes 40) Accueil de la mairie, 18 avenue de Paris, BP 116, 40150 Soorts-Hossegor : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Mairie de Tarnos (Landes 40) Direction Aménagement et Patrimoine, 14 boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes 40) Accueil de la mairie, 80 allée des Cigales 40560 Vielle-Saint-Girons : mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques 64) Accueil de la mairie, 12 avenue Edouard VII 64200 Biarritz : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h - 1er samedi du mois de 09 h à 12 h.

Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques 64) Accueil de la mairie, Place Camille Julian, BP 321, 64500 Ciboure : Lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h.

Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques 64) Accueil de la mairie, 450 avenue du Général de Gaulle 64210 Guéthary : lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h - Mardi et jeudi de 9 h à 12 h.

Mairie d'Urrugne (Pyrénées-Atlantiques 64) Accueil de la mairie, Place de la Mairie, 64122 Urrugne : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques 64) Accueil de la mairie, Rue Amédée Dufourg, BP 303, 64600 Anglet : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30 - Vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques 64) Accueil de la mairie, Place Atchoarena 64210 Bidart : lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques 64) Accueil de la mairie, Place de la République, BP 60150, 64701 Hendaye Cedex : lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne.

Ce dossier comprendra notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permettra à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de l'enquête , à la Présidente et aux membres de la Commission d'Enquête :

• Par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête.

• Par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir : la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64).

• Par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête.

• Par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :

Lieux et adresse des permanences physiques de la commission d'enquête - Dates des permanences - Horaires des permanences

Mairie d'Ambès (Gironde 33) place du 11 novembre 33810 Ambès : lundi 17 octobre 2022 de 14 h à 17 h - jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 22 novembre 2022 de 9 h à12 h - mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Arsac (Gironde33) 12 avenue de Ligondras 33460 Arsac : vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Avensan (Gironde 33) 3 place Saint Pierre 33480 Avensan : vendredi 21 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Cézac (Gironde 33) 54 rue Germaine-Léglu 33620 Cézac : jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Cubnezais (Gironde 33) Salle du Conseil, 3 rue de la Gravette 33620, Cubnezais : lundi 17 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 15 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à17 h - vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h - mercredi 14 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde 33) Hôtel de Ville, Place Gambetta 33260 La Teste-de-Buch : vendredi 28 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 8 novembre 2022 de 12 h à 15 h - jeudi 1er décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Lacanau (Gironde 33) 31 Avenue de la Libération 33680 Lacanau : mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde 33) 79 avenue de la Mairie,33950, Lège-Cap-Ferret : mercredi 2 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 - mercredi 23 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Marie de Macau (Gironde33) 1 Place de la République 33460 Macau : jeudi 20 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 7 décembre 2022 de14 h à 17 h.

Mairie du Pian-Médoc (Gironde 33) 260 rue Pasteur 33290 Le Pian-Médoc : mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Peujard (Gironde 33) 8 Place Jean Jaurès 33240 Peujard : jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à12 h.

Maire du Porge (Gironde 33) Hôtel de Ville, 1 place Saint-Seurin 33690 Le Porge : mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde 33) 85 avenue des Côtes de Bourg 33710 Prignac-et-Marcamps : jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h - mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h - jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde33) Route de Joli Bois 33160 Saint-Aubin de Médoc : Jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde33) 8 rue Pierre Georget 33240 Saint-Laurent-d'Arce : jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h - jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h - jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde33) place de l'Hôtel de Ville, 33160 Saint-Médard en Jalles : jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Sainte-Hélène (Gironde 33) 1 place du 11 novembre 33480 Sainte-Hélène : mercredi 9 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Salaunes (Gironde 33) 1 Place de l'Église 33160 Salaunes : jeudi 20 octobre 2022 de14 h à 17 h - jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à12 h.

Mairie de Saumos (Gironde 33) 7 avenue du Médoc 33680 Saumos : vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 -jeudi 8 décembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Mairie de Angresse (Landes 40) 183 avenue de la Mairie 40150 Angresse : vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à17 h - mardi 8 novembre 2022 de 9 h à12 h - jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Bénesse-Maremne 19 route de Bayonne 40230 Bénesse Maremne - mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à12 h -lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Biscarrosse (Landes 40) 149 avenue du 14 juillet 40600 Biscarosse : mardi 18 octobre 2022 de 14 h à 17 h -mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 16 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Capbreton (Landes 40) Place Saint-Nicolas 40130 Capbreton : lundi 17 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 8 novembre 2022 de 14 h à 17 h - samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h - samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h - jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Gastes (Landes 40) 1 avenue du Lac 40160 Gastes : samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h - mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Labenne (Landes 40) place de la République 40530 Labenne : jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Lit-et-Mixe (Landes 40) 93 rue de l'Hotel de Ville 40170 Lit-et-Mixe : lundi 7 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30 - mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Messanges (Landes 40) 5 Route des Lacs 40660 Messanges : jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Mimizan (Landes 40) 2 avenue de la Gare 40200 Mimizan : mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h -mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à12 h.

Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) Place de l'Hôtel de Ville 40660 Moliets-et-Maâ : jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 4 novembre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Ondres (Landes 40) 2189 avenue du 11 novembre 1918, 40440 Ondres : jeudi 20 octobre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h - mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à12 h.

Mairie de Seignosse (Landes 40) 1998 avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse : mercredi 19 octobre 2022 de 9 h à 12 h - jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h - jeudi 8 décembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes 40) 55 place de la Mairie 40170 Saint-Julien-en-Born : lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes 40) 81 rue du Lavoir 40200 Sainte-Eulalie-en-Born : jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 6 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Soorts-Hossegor (Landes 40) 18, Avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor : mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h - mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Soustons (Landes 40) 9 place de l'Hôtel de Ville 40140 Soustons : mercredi 19 octobre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h - samedi 10 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h.

Mairie de Tarnos (Landes 40) 14 boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos : mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 21 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes 40) 80 allée des Cigales 40560 Vielle-Saint-Girons : jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes 40) 1 place de la Mairie 40480 Vieux-Boucau-les-Bains : lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h - jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques 64) rue Amédée Dufourg 64600 Anglet : jeudi 3 novembre 2022 de 13 h à 16 h - mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques 64) 12 avenue Edouard VII 64 200 Biarritz : vendredi 28 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30 - samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 14 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques 64) Pl. Sauveur Atchoarena 64210 Bidart : mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques 64) 14 place Camille Jullian 64500 Ciboure : mardi 18 octobre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 14 novembre 2022 de 9 h à 12 h -lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques 64) 450 Av. du Général de Gaulle 64210 Guéthary : mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques 64) Pl. de la République 64700 Hendaye : lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 13 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques 64) Place Louis XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz : mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques 64) Place de la Mairie 64122 Urrugne : lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 13 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont :

• Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde.

• Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie.

• Un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

• Trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du Code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

L2200402

Ychoux

COMMUNE DE YCHOUX

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE À LA MODIFICATION N°1 DU PLU

Par arrêté du 25 août 2022, le Maire de la commune d'Ychoux a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique portant sur l'adaptation des règles en vigueur afin de permettre la réalisation de projets de constructions dans un souci constant d'un urbanisme de qualité, et d'une bonne intégration des futures constructions dans le tissu urbain existant (toilettage du règlement, reformulation, ajustements des OAP...). Cette procédure permet également d'intégrer des dispositions en vue de soutenir des projets de développement au sein des zones urbaines dédiées au secteur du ball-trap et des parcs photovoltaïques existants.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 21 septembre 2022 à 9h00 au vendredi 7 octobre 2022 à 16h30 inclus**, soit une durée de 17 jours consécutifs. Monsieur Gérard LAGRANGE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de modification n°1 du PLU communal sera mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable :

- sur le site internet de la commune : https://www.mairie-ychoux.com/Vie-municipale/Plu-2019/Plan-Local-d-Urbanisme-Modification-n-1
- sur un poste informatique mis à disposition en Mairie.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir une copie des pièces du dossier dès publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique unique.

Le dossier de modification n°1 du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale suite à la décision de la MRAe du 8 juillet 2022 émis dans le cadre de l'examen au cas par cas. Cette décision ainsi que l'ensemble des avis des personnes publiques associées et consultées sont joints aux dossiers.

Durant toute la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

· dans le registre papier ouvert à cet effet en Mairie d'Ychoux, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

· par courriel à l'attention du Commissaire Enquêteur à : mairie@ychoux.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par courriel ainsi que les observations écrites et orales reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet communal dans les meilleurs délais, en occultant les données personnelles si le public en fait la demande dans l'observation, conformément au RGPD.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie d'Ychoux, sans rendez-vous, les :

Mercredi 21 septembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Lundi 26 septembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Vendredi 7 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30

À l'expiration du délai d'enquête publique unique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un mois pour transmettre son rapport unique et ses conclusions motivées au Maire de la commune. Ces documents seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie, sur le site internet communal, et en Préfecture des Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal pourra approuver la modification n°1 du PLU. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché en Mairie d'YCHOUX et en divers autres lieux quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de la commune. Il sera également publié au moins quinze jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux Sud-Ouest et Les Annonces Landaises.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Noëlle LANNIÉ au 05.58.82.36.01 ou à mairie@ychoux.fr

L2200363

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

PRÉFET DES LANDES | PRÉFET DE LA GIRONDE | PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à :

• la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune ;

• la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ;

• une Concession d'utilisation du domaine public maritime ;

• une Autorisation environnementale ;

• l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

• Sur le territoire du département de la Gironde (33) :

Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos

• Sur le territoire du département des Landes (40) :

Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains

• Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) :

Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022, la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête aura lieu du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.

Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.

Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer :

• Une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ;

• Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ;

• Un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ;

• Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton

• Un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole

Par une ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Madame Valérie BEDERE, Consultante en Développement Durable,

Membres de la commission d'enquête :

• Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, Officier supérieur de gendarmerie - retraité,

• Monsieur Joël GILLON, Ingénieur TPE - retraité,

• Madame Virginie ALLEZARD, Ingénieur Conseil,

• Monsieur Pascal MONNET, Officier supérieur de l'Armée de Terre - retraité,

• Monsieur, Patrick GOMEZ, Officier de l'Armée de l'Air - retraité,

• Monsieur Christian LECAILLON, Ingénieur TP retraité

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier seront consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch

- Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz

Le dossier en version papier sera également consultable auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2, rue Jules Ferry, 33 090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau

- Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne

Ce dossier comprendra notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permettra à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de l'enquête , à la Présidente et aux membres de la Commission d'Enquête :

• Par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ;

• Par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir : la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ;

• Par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête

• Par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :

Lieux et adresse des permanences physiques de la commission d'enquête Dates des permanences Horaires des permanences

Mairie d'Ambès (Gironde - 33) place du 11 novembre - 33810 Ambès lundi 17 octobre 2022 14 h - 17 h jeudi 3 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 22 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 6 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie d'Arsac (Gironde - 33) 12 avenue de Ligondras - 33460 Arsac vendredi 21 octobre 2022 9 h - 12 h mercredi 16 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie d'Avensan (Gironde - 33) 3 place saint Pierre 33480 Avensan vendredi 21 octobre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Cézac (Gironde - 33) 54 rue Germaine-Léglu 33620 Cézacjeudi 3 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Cubnezais (Gironde - 33) Salle du Conseil 3, rue de la Gravette, 33620, Cubnezaislundi 17 octobre 2022 9 h - 12 h mardi 15 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 25 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 2 décembre 2022 14 h - 17 h mercredi 14 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde - 33) Hôtel de Ville, Place Gambetta, 33260, La Teste-de-Buch vendredi 28 octobre 2022 9 h - 12 h mardi 8 novembre 2022 12 h - 15 h jeudi 1er décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Lacanau (Gironde - 33) 31, Avenue de la Libération, 33 680, Lacera mardi 25 octobre 202214 h - 17 h

Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde - 33) 79, avenue de la Mairie, 33950, Lège-Cap-Ferret mercredi 2 novembre 2022 14h30 - 17h30 mercredi 23 novembre 2022 14h30 - 17h30

Marie de Macau (Gironde - 33) 1, Place de la République, 33460, Macau jeudi 20 octobre 2022 9 h - 12 h mercredi 9 novembre 2022 9 h - 12 h mercredi 7 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie du Pian-Médoc (Gironde - 33) 260, rue Pasteur, 33290 - Le Pian-Médoc mardi 25 octobre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Peujard (Gironde - 33) 8 Place Jean Jaurès, 33240, Peujard jeudi 17 novembre 2022 9 h - 12 h mercredi 30 novembre 2022 9 h - 12 h

Maire du Porge (Gironde - 33) Hôtel de Ville, 1 place Saint-Seurin, 33690, Le Porge mardi 18 octobre 2022 9 h - 12 h mercredi 16 novembre 2022 14 h - 17 h mardi 29 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 16 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde - 33) 85, avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps jeudi 27 octobre 2022 14 h - 17 h mercredi 30 novembre 2022 14 h - 17 h jeudi 15 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde - 33) Route de Joli Bois, 33160, Saint-Aubin de Médoc Jeudi 24 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde - 33) 8, rue Pierre Georget 33240 Saint-Laurent-d'Arce jeudi 27 octobre 2022 9 h - 12 h jeudi 17 novembre 2022 14 h - 17 h jeudi 15 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde - 33) place de l'Hôtel de ville 33160 Saint-Médard en Jalles jeudi 24 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Sainte-Hélène (Gironde - 33) 1 place du 11 novembre, 33 480 Sainte-Hélène mercredi 9 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Salaunes (Gironde - 33) 1, Place de l'Église, 33160 Salaunes jeudi 20 octobre 2022 14 h - 17 h jeudi 8 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Saumos (Gironde - 33) 7, avenue du Médoc, 33680 Saumos vendredi 4 novembre 2022 14h30 - 17h30 jeudi 8 décembre 2022 14h30 - 17h30

Mairie de Angresse (Landes - 40) 183, avenue de la Mairie 40150 Angresse vendredi 4 novembre 2022 14 h - 17 h mardi 8 novembre 20229 h - 12 h jeudi 24 novembre 2022 9 h - 12 h lundi 5 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Bénesse-Maremne (Landes - 40) 19 route de Bayonne 40230 Bénesse Maremne mercredi 26 octobre 2022 9 h - 12 h lundi 14 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Biscarrosse (Landes - 40) 149 avenue du 14 juillet, 40600 Biscarosse mardi 18 octobre 2022 14 h - 17 h mercredi 16 novembre 2022 9 h - 12 h vendredi 16 décembre 2022 13h30 - 16h30

Mairie de Capbreton (Landes - 40) Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton lundi 17 octobre 2022 9 h - 12 h mercredi 26 octobre 2022 14 h - 17 h mardi 8 novembre 2022 14 h - 17 h samedi 19 novembre 2022 9 h - 12 h samedi 3 décembre 2022 9 h - 12 h jeudi 15 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Gastes (Landes - 40) 1 avenue du Lac 40160 Gastes samedi 22 octobre 2022 10 h - 12 h mercredi 9 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Labenne (Landes - 40) place de la République 40530 Labenne jeudi 27 octobre 2022 9 h - 12 h vendredi 2 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) 93 rue de l'Hotel de Ville 40170 Lit-et-Mixe lundi 7 novembre 2022 13h30 - 16h30 mardi 6 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Messanges (Landes - 40) 5, Route des Lacs - 40660 Messanges jeudi 27 octobre 2022 9 h - 12 h vendredi 4 novembre 2022 14 h - 17 h lundi 21 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Mimizan (Landes - 40) 2 avenue de la Gare, 40200 Mimizan mardi 18 octobre 2022 9 h - 12 h mercredi 16 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 16 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) Place de l'Hôtel de ville - 40660 Moliets-et-Maâ jeudi 27 octobre 2022 14 h - 17 h vendredi 4 novembre 2022 9 h - 12 h lundi 21 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Ondres (Landes - 40) 2189, avenue du 11 novembre 1918 - 40440 Ondres jeudi 20 octobre 2022 9 h - 12 h vendredi 18 novembre 2022 14 h - 17 h mercredi 7 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Seignosse (Landes - 40) 1998 avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse mercredi 19 octobre 2022 9 h - 12 h jeudi 3 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 25 novembre 20229 h - 12 h mardi 29 novembre 2022 9 h - 12 h jeudi 8 décembre 2022 14 h - 17 h vendredi 16 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes - 40) 55 place de la Mairie 40170 Saint-Julien-en-Born lundi 24 octobre 2022 9 h - 12 h mardi 29 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes - 40) 81 rue du Lavoir 40200 Sainte-Eulalie-en-Born jeudi 3 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 6 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Soorts-Hossegor (Landes - 40) 18, Avenue de Paris - 40150 Soorts-Hossegor mardi 25 octobre 2022 14 h - 17 h mercredi 2 novembre 2022 9 h - 12 h vendredi 18 novembre 2022 9 h - 12 h mercredi 23 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 2 décembre 2022 14 h - 17 h lundi 12 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Soustons (Landes - 40) 9 place de l'Hôtel de Ville 40140 Soustons mercredi 19 octobre 2022 14 h - 17 h lundi 7 novembre 2022 9 h - 12 h samedi 10 décembre 2022 9h30 - 12 h

Mairie de Tarnos (Landes - 40) 14 boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos mercredi 2 novembre 2022 14 h - 17 h lundi 21 novembre 2022 13h30 - 16h30

Mairie de Vielle Saint Girons (Landes - 40) 80 allée des Cigales, 40560 Vielle Saint-Girons jeudi 17 novembre 2022 9 h - 12 h vendredi 16 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes - 40) 1 place de la Mairie 40480 Vieux-Boucau-les-Bains lundi 24 octobre 2022 14 h - 17 h vendredi 25 novembre 2022 14 h - 17 h jeudi 8 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques - 64) rue Amédée Dufourg 64600 Anglet jeudi 3 novembre 2022 13 h - 16 h mardi 22 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques - 64) 12 avenue Edouard VII - 64200 Biarritz vendredi 28 octobre 2022 13h30 - 16h30 samedi 3 décembre 2022 9 h - 12 h mercredi 14 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) Pl. Sauveur Atchoarena, 64210 Bidart mardi 25 octobre 2022 14 h - 17 h mardi 29 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques - 64) 14, place Camille Jullian, 64500 Ciboure mardi 18 octobre 2022 14 h - 17 h lundi 14 novembre 2022 9 h - 12 h lundi 12 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques - 64) 450 Av. du Général de Gaulle, 64210 Guéthary mardi 25 octobre 2022 9 h - 12 h lundi 5 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) Pl. de la République, 64700 Hendaye lundi 24 octobre 2022 14 h - 17 h lundi 14 novembre 2022 14 h - 17 h mardi 13 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques - 64) Place Louis XIV BP 229 - 64500 Saint-Jean-de-Luz mardi 18 octobre 2022 9 h - 12 h lundi 7 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 29 novembre 2022 9 h - 12 h lundi 12 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques - 64) Place de la Mairie - 64122 Urrugne lundi 24 octobre 20229 h - 12 h mardi 13 décembre 20229 h - 12 h

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont :

• Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ;

• Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie

• Un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

• Trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

L2202171

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

COMMUNE DE VENDAYS-MONTALIVET

MISE EN CONCORDANCE DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT VOLNY MARTIN AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique pour la mise en concordance du cahier des charges du lotissement Volny Martin avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vendays-Montalivet, du lundi 26 septembre 2022 inclus au samedi 15 octobre 2022 inclus.

Madame Eva MONDINI, Consultante qualité sécurité environnement, a été désignée commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de BORDEAUX.

Le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- En version papier à la Mairie de VENDAYS-MONTALIVET pendant la durée de l'enquête, du lundi 26 septembre 2022 inclus à 08h30 au samedi 15 octobre 2022 inclus à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis ; de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 les vendredis ; et de 09h00 à 12h00 les samedis ;

- En version numérique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.vendays-montalivet.fr ou via le poste informatique mis à la disposition du public à la Mairie.

Toute personne pourra, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier soumis à enquête publique auprès de la mairie de VENDAYS-MONTALIVET dès publication du présent avis.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête publique à feuilles non mobiles, côtés et paraphés, ouvert à cet effet et mis à la disposition du public :

- Directement à la Mairie de VENDAYS-MONTALIVET pendant la durée de l'enquête, du lundi 26 septembre 2022 inclus à 08h30 au samedi 15 octobre 2022 inclus à 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 les lundis, mardis, mercredis, jeudis ; de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 les vendredis ; et de 09h00 à 12h00 les samedis ;

- Par courrier au commissaire enquêteur à la Mairie de VENDAYS-MONTALIVET 11 rue de la Mairie - 33930 VENDAYS-MONTALIVET ;

- Par courrier électronique envoyé à l'adresse suivante : enquetepublique@vendays-montalivet.fr

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de VENDAYS-MONTALIVET pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 26 septembre 2022, de 08h30 à 12h30 ;

- Mercredi 5 octobre 2022, de 13h30 à 17h30.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et de la conclusion motivée du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de VENDAYS-MONTALIVET et à la préfecture de la Gironde pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public après clôture de l'enquête pendant une durée d'un an. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune www.vendays-montalivet.fr

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le projet de mise en concordance du cahier des charges du lotissement avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune ; il pourra, au vu de la conclusion de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications à ce projet en vue de cette approbation.

Le Maire, Pierre BOURNEL

Le 05/09/2022

L22EJ02293

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I - Organisme qui passe le marché : **SIEA de l'EST du LIBOURNAIS** - 2, rue du Mayne - 33570 Puisseguin

II - Mode de passation du marché : Procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique.

III - Objet et Caractéristiques des travaux :

Assainissement des eaux usées - Commune de Saint Sulpice de Faleyrens - déviation des effluents - Secteur Le Paiche.

- La fourniture et la pose d'environ 575 ml de réseau gravitaire Ø 300mm en GRES.

- La fourniture et la pose de 17 regards de visite

- La reprise et le renouvellement d'environ 15 branchements.

- La dépose de l'ancien réseau existant

IV - Obtention de dossiers : Dossier de Consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage disponible sur le site: https://siea-est-libournais.e-marchespublics.com.

V - Critères de sélection des candidatures et des offres : Les critères figurent dans le règlement de consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur.

VI - Date d'envoi de l'avis à la publication : 23/09/2022

VII - Date limite de remise des offres : lundi 24 Octobre 2022 à 12h00

L22EJ02513

PRÉFET DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE Réseau de transport d'électricité

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à : la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ; la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférente ; une concession d'utilisation du domaine public maritime ; une autorisation environnementale ; l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

Communes visées par l'enquête :
Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos.
Sur le territoire du département des Landes (40) : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vieille-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains.
Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.
Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022 la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du Code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.
Cette enquête aura lieu **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.**
Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.
Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer : une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ; un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton ; un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole.
Par une ordonnance de la présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :
Présidente de la commission d'enquête : Mme Valérie BEDERE, consultante en développement durable.
Membres de la commission d'enquête : M. Jean-Daniel ALAMARGOT, officier supérieur de gendarmerie - retraité ; M. Joël GILLON, ingénieur TPE - retraité ; Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil ; M. Pascal MONNET, officier supérieur de l'Armée de terre - retraité ; M. Patrick GOMEZ, officier de l'Armée de l'air - retraité ; M. Christian LECAILLON, ingénieur TP - retraité.
Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier seront consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch.
Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarrosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains.
Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz.
Le dossier en version papier sera également consultable auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.
Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau.
Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vieille-Saint-Girons.
Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye.
Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne
Ce dossier comprendra notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.
Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permettra à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.
Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la présidente et aux membres de la commission d'enquête : par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ; par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ; par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête ; par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr
En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :
Mairie d'Ambès (Gironde - 33) :
Place du 11-Novembre, 33810 Ambès.
Lundi 17 octobre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Arsac (Gironde - 33) :
12, avenue de Ligondras, 33460 Arsac.
Vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Avensan (Gironde - 33) :
3, place Saint-Pierre, 33480 Avensan.
Vendredi 21 octobre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Cézac (Gironde - 33) :
54, rue Germaine-Léglu, 33620 Cézac.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Cubnezais (Gironde - 33) :
Salle du Conseil. 3, rue de la Gravette, 33620 Cubnezais.
Lundi 17 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 15 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 14 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, place Gambetta, 33260 La Teste-de-Buch.
Vendredi 28 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 8 novembre 2022 de 12 h à 15 h, jeudi 1er décembre 2022 de 9 h - 12 h.
Mairie de Lacanau (Gironde - 33) :
31, avenue de la Libération, 33680 Lacera.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde - 33) :
79, avenue de la Mairie, 33950 Lège-Cap-Ferret.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Macau (Gironde - 33) :
1, place de la République, 33460 Macau.
Jeudi 20 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 7 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie du Pian-Médoc (Gironde - 33) :
260, rue Pasteur, 33290 Le Pian-Médoc.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Peujard (Gironde - 33) :
8, place Jean-Jaurès, 33240 Peujard.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Maire du Porge (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, 1, place Saint-Seurin, 33690 Le Porge.
Mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde - 33) :
85, avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde - 33) :
Route de Joli-Bois, 33160 Saint-Aubin de Médoc.
Jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde - 33) :
8, rue Pierre-Georget, 33240 Saint-Laurent-d'Arce.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde - 33) :
Place de l'Hôtel de ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles.
Jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Sainte-Hélène (Gironde - 33) :
1, place du 11-Novembre, 33480 Sainte-Hélène.
Mercredi 9 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Salaunes (Gironde - 33) :
1, place de l'Église, 33160 Salaunes.
Jeudi 20 octobre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saumos (Gironde - 33) :
7, avenue du Médoc, 33680 Saumos.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Angresse (Landes - 40) :
183, avenue de la Mairie, 40150 Angresse.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Bénesse-Maremne :
19, route de Bayonne, 40230 Bénesse Maremne.
Mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Biscarrosse (Landes - 40) :
149, avenue du 14-Juillet, 40600 Biscarrosse.
Mardi 18 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.
Mairie de Capbreton (Landes - 40) :
Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton.
Lundi 17 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 14 h à 17 h, samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Gastes (Landes - 40) :
1, avenue du Lac, 40160 Gastes.
Samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h, mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Labenne (Landes - 40) :
Place de la République, 40530 Labenne.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) :
93, rue de l'Hotel-de-Ville, 40170 Lit-et-Mixe.
Lundi 7 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 0, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Messanges (Landes - 40) :
5, route des Lacs, 40660 Messanges.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Mimizan (Landes - 40) :
2, avenue de la Gare, 40200 Mimizan.
Mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) :
Place de l'Hôtel-de-Ville, 40660 Moliets-et-Maâ.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 4 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Ondres (Landes - 40) :
2189, avenue du 11-Novembre-1918, 40440 Ondres.
Jeudi 20 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Seignosse (Landes - 40) :
1998, avenue Charles-de-Gaulle, 40510 Seignosse.
Mercredi 19 octobre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 8 décembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes - 40) :
55, place de la Mairie, 40170 Saint-Julien-en-Born.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes - 40) :
81, rue du Lavoir, 40200 Sainte-Eulalie-en-Born.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Soorts-Hossegor (Landes - 40) :
18, avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Soustons (Landes - 40) :
9, place de l'Hôtel-de-Ville, 40140 Soustons.
Mercredi 19 octobre 2022 à 14 h à 17 h, lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 10 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h.
Mairie de Tarnos (Landes - 40) :
14, boulevard Jacques-Duclos, 40220 Tarnos.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.
Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes - 40) :
80, allée des Cigales, 40560 Vielle-Saint-Girons.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes - 40) :
1, place de la Mairie, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet.
Jeudi 3 novembre 2022 de 13 h à 16 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
12, avenue Edouard-VII, 64200 Biarritz.
Vendredi 28 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, samedi 3 décembre 2022, 9 h à 12 h, mercredi 14 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Sauveur-Atchoarena, 64210 Bidart.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
14, place Camille-Jullian, 64500 Ciboure.
Mardi 18 octobre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 14 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
450, av. du Général-de-Gaulle, 64210 Guéthary.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Pl. de la République, 64700 Hendaye.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 13 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Louis-XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz.
Mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place de la Mairie, 64 22 Urrugne.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 13 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde - service des Procédures environnementales (cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont : un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ; un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie ; un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde ; trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

PRÉFET DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE Réseau de transport d'électricité

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à : la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ; la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférente ; une concession d'utilisation du domaine public maritime ; une autorisation environnementale ; l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

Communes visées par l'enquête :
Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos.
Sur le territoire du département des Landes (40) : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vieille-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains.
Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022 la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du Code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.
Cette enquête aura lieu **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.**

Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.
Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer : une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ; un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton ; un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole.

Par une ordonnance de la présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :
Présidente de la commission d'enquête : Mme Valérie BEDERE, consultante en développement durable.
Membres de la commission d'enquête : M. Jean-Daniel ALAMARGOT, officier supérieur de gendarmerie - retraité ; M. Joël GILLON, ingénieur TPE - retraité ; Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil ; M. Pascal MONNET, officier supérieur de l'Armée de terre - retraité ; M. Patrick GOMEZ, officier de l'Armée de l'air - retraité ; M. Christian LECAILLON, ingénieur TP - retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier seront consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch.
Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains.
Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz.

Le dossier en version papier sera également consultable auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels sera mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique seront accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau.
Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons.
Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye.

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne
Ce dossier comprendra notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permettra à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions pourront aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la présidente et aux membres de la commission d'enquête : par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ; par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ; par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête ; par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :
Mairie d'Ambès (Gironde - 33) :
Place du 11-Novembre, 33810 Ambès.
Lundi 17 octobre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Arsac (Gironde - 33) :
12, avenue de Ligondras, 33460 Arsac.
Vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Avensan (Gironde - 33) :
3, place Saint-Pierre, 33480 Avensan.
Vendredi 21 octobre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Cézac (Gironde - 33) :
54, rue Germaine-Léglu, 33620 Cézac.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Cubnezais (Gironde - 33) :
Salle du Conseil, 3, rue de la Gravette, 33620 Cubnezais.
Lundi 17 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 15 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 14 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, place Gambetta, 33260 La Teste-de-Buch.
Vendredi 28 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 8 novembre 2022 de 12 h à 15 h, jeudi 1er décembre 2022 de 9 h - 12 h.
Mairie de Lacanau (Gironde - 33) :
31, avenue de la Libération, 33680 Lacera.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde - 33) :
79, avenue de la Mairie, 33950 Lège-Cap-Ferret.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Macau (Gironde - 33) :
1, place de la République, 33460 Macau.
Jeudi 20 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 7 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie du Pian-Médoc (Gironde - 33) :
260, rue Pasteur, 33290 Le Pian-Médoc.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Peujard (Gironde - 33) :
8, place Jean-Jaurès, 33240 Peujard.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Maire du Porge (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, 1, place Saint-Seurin, 33690 Le Porge.
Mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde - 33) :
85, avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde - 33) :
Route de Joli-Bois, 33160 Saint-Aubin de Médoc.
Jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde - 33) :
8, rue Pierre-Georget, 33240 Saint-Laurent-d'Arce.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde - 33) :
Place de l'Hôtel de ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles.
Jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Sainte-Hélène (Gironde - 33) :
1, place du 11-Novembre, 33480 Sainte-Hélène.
Mercredi 9 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Salaunes (Gironde - 33) :
1, place de l'Église, 33160 Salaunes.
Jeudi 20 octobre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saumos (Gironde - 33) :
7, avenue du Médoc, 33680 Saumos.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Angresse (Landes - 40) :
183, avenue de la Mairie, 40150 Angresse.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Bénesse-Maremne :
19, route de Bayonne, 40230 Bénesse Maremne.
Mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Biscarrosse (Landes - 40) :
149, avenue du 14-Juillet, 40600 Biscarosse.
Mardi 18 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.
Mairie de Capbreton (Landes - 40) :
Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton.
Lundi 17 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 14 h à 17 h, samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Gastes (Landes - 40) :
1, avenue du Lac, 40160 Gastes.
Samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h, mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Labenne (Landes - 40) :
Place de la République, 40520 Labenne.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) :
93, rue de l'Hotel-de-Ville, 40170 Lit-et-Mixe.
Lundi 7 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h3 0, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Messanges (Landes - 40) :
5, route des Lacs, 40660 Messanges.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Mimizan (Landes - 40) :
2, avenue de la Gare, 40200 Mimizan.
Mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) :
Place de l'Hôtel-de-Ville, 40660 Moliets-et-Maâ.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 4 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Ondres (Landes - 40) :
2189, avenue du 11-Novembre-1918, 40440 Ondres.
Jeudi 20 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Seignosse (Landes - 40) :
1998, avenue Charles-de-Gaulle, 40510 Seignosse.
Mercredi 19 octobre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 8 décembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes - 40) :
55, place de la Mairie, 40170 Saint-Julien-en-Born.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes - 40) :
81, rue du Lavoir, 40200 Sainte-Eulalie-en-Born.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Soorts-Hossegor (Landes - 40) :
18, avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Soustons (Landes - 40) :
9, place de l'Hôtel-de-Ville, 40140 Soustons.
Mercredi 19 octobre 2022 à 14 h à 17 h, lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 10 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h.
Mairie de Tarnos (Landes - 40) :
14, boulevard Jacques-Duclos, 40220 Tarnos.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.
Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes - 40) :
80, allée des Cigales, 40560 Vielle-Saint-Girons.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes - 40) :
1, place de la Mairie, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet.
Jeudi 3 novembre 2022 de 13 h à 16 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
12, avenue Edouard-VII, 64200 Biarritz.
Vendredi 28 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, samedi 3 décembre 2022, 9 h à 12 h, mercredi 14 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Sauveur-Atchoarena, 64210 Bidart.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
14, place Camille-Jullian, 64500 Ciboure.
Mardi 18 octobre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 14 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
450, av. du Général-de-Gaulle, 64210 Guéthary.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Pl. de la République, 64700 Hendaye.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 13 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Louis-XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz.
Mardi 18 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place de la Mairie, 64 22 Urrugne.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 13 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde - service des Procédures environnementales (cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont : un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ; un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie ; un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde ; trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

PRÉFET DES LANDES

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à :

• la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune ;

• la Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ;

• une Concession d'utilisation du domaine public maritime ;

• une Autorisation environnementale ;

• l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE :

• Sur le territoire du département de la Gironde (33) :

Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian -Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos

• Sur le territoire du département des Landes (40) :

Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et -Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vieille-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains

• Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) :

Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022, la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête a lieu du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.

Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.

Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer :

• Une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ;

• Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ;
• Un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ;

• Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton

• Un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole

Par une ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Madame Valérie BEDERE, Consultante en Développement Durable,

Membres de la commission d'enquête :

• Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, Officier supérieur de gendarmerie - retraité,

• Monsieur Joël GILLON, Ingénieur TPE - retraité,

• Madame Virginie ALLEZARD, Ingénieur Conseil,

• Monsieur Pascal MONNET, Officier supérieur de l'Armée de Terre - retraité,

• Monsieur, Patrick GOMEZ, Officier de l'Armée de l'Air - retraité,

• Monsieur Christian LECAILLON, Ingénieur TP retraité

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier sont consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch

- Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz

Le dossier en version papier est également consultable auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2, rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau

- Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne

Ce dossier comprend notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permet à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la Présidente et aux membres de la Commission d'Enquête :

• Par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ;
• Par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir : la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ;

• Par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne depuis le 1er jour de l'enquête jusqu'au dernier jour de l'enquête
• Par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :

Lieux et adresse des permanences physiques de la commission d'enquête Dates des permanences Horaires des permanences

Mairie d'Ambès (Gironde - 33) place du 11 novembre - 33810 Ambès jeudi 3 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 22 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 6 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie d'Arsac (Gironde - 33) 12 avenue de Ligondras - 33460 Arsac vendredi 21 octobre 2022 9 h - 12 h mercredi 16 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie d'Avensan (Gironde - 33) 3 place saint Pierre 33480 Avensan vendredi 21 octobre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Cézac (Gironde - 33) 54 rue Germaine-Léglu 33620 Cézac jeudi 3 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Cubnezais (Gironde - 33) Salle du Conseil 3, rue de la Gravette, 33620 Cubnezais mardi 15 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 25 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 2 décembre 2022 14 h - 17 h mercredi 14 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde - 33) Hôtel de Ville, Place Gambetta, 33260, La Teste-de-Buch vendredi 28 octobre 2022 9 h - 12 h mardi 8 novembre 2022 12 h - 15 h jeudi 1er décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Lacanau (Gironde - 33) 31, Avenue de la Libération, 33680, Lacera mardi 25 octobre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde - 33) 79, avenue de la Mairie, 33950, Lège-Cap -Ferret mercredi 2 novembre 2022 14h30 - 17h30 mercredi 23 novembre 2022 14h30 - 17h30Marie de Macau (Gironde - 33) 1, Place de la République, 33460 Macau mercredi 9 novembre 2022 9 h - 12 h mercredi 7 décembre 2022 14 h - 17 hMairie du Pian-Médoc (Gironde - 33) 260, rue Pasteur, 33290 Le Pian-Médoc mardi 25 octobre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Peujard (Gironde - 33) 8 Place Jean Jaurès, 33240 Peujard jeudi 17 novembre 2022 9 h - 12 h mercredi 30 novembre 2022 9 h - 12 h

Maire du Porge (Gironde - 33) Hôtel de Ville, 1 place Saint-Seurin, 33690 Le Porge mercredi 16 novembre 2022 14 h - 17 h mardi 29 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 16 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde - 33) 85, avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps jeudi 27 octobre 2022 14 h - 17 h mercredi 30 novembre 2022 14 h - 17 h jeudi 15 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde - 33) Route de Joli Bois, 33160 Saint-Aubin de Médoc Jeudi 24 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde - 33) 8, rue Pierre Georget 33240 Saint-Laurent-d'Arce jeudi 27 octobre 2022 9 h - 12 h jeudi 17 novembre 2022 14 h - 17 h jeudi 15 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde - 33) place de l'Hôtel de ville 33160 Saint -Médard en Jalles jeudi 24 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Sainte-Hélène (Gironde - 33) 1 place du 11 novembre, 33480 Sainte-Hélène mercredi 9 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Salaunes (Gironde - 33) 1, Place de l'Église, 33160 Salaunes jeudi 8 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Saumos (Gironde - 33) 7, avenue du Médoc, 33680 Saumos vendredi 4 novembre 2022 14h30 - 17h30 jeudi 8 décembre 2022 14h30 - 17h30

Mairie de Angresse (Landes - 40) 183, avenue de la Mairie 40150 Angresse vendredi 4 novembre 2022 14 h - 17 h mardi 8 novembre 2022 9 h - 12 h jeudi 24 novembre 2022 9 h - 12 h lundi 5 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Bénesse-Maremne 19 route de Bayonne 40230 Bénesse Maremne mercredi 26 octobre 2022 9 h - 12 h lundi 14 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Biscarosse (Landes - 40) 149 avenue du 14 juillet, 40600 Biscarosse mercredi 16 novembre 2022 9 h - 12 h vendredi 16 décembre 2022 13h30 - 16h30

Mairie de Capbreton (Landes - 40) Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton mercredi 26 octobre 2022 14 h - 17 h mardi 8 novembre 2022 14 h - 17 h samedi 19 novembre 2022 9 h - 12 h samedi 3 décembre 2022 9 h - 12 h jeudi 15 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Gastes (Landes - 40) 1 avenue du Lac 40160 Gastes samedi 22 octobre 2022 10 h - 12 h mercredi 9 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Labenne (Landes - 40) place de la République 40530 Labenne jeudi 27 octobre 2022 9 h - 12 h vendredi 2 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) 93 rue de l'Hotel de Ville 40170 Lit-et-Mixe lundi 7 novembre 2022 13h30 - 16h30 mardi 6 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Messanges (Landes - 40) 5, Route des Lacs - 40660 Messanges jeudi 27 octobre 2022 9 h - 12 h vendredi 4 novembre 2022 14 h - 17 h lundi 21 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Mimizan (Landes - 40) 2 avenue de la Gare, 40200 Mimizan mercredi 16 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 16 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) Place de l'Hôtel de ville - 40660 Moliets-et-Maâ jeudi 27 octobre 2022 14 h - 17 h vendredi 4 novembre 2022 9 h - 12 h lundi 21 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Ondres (Landes - 40) 2189, avenue du 11 novembre 1918 - 40440 Ondres vendredi 18 novembre 2022 14 h - 17 h mercredi 7 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Seignosse (Landes - 40) 1998 avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse jeudi 3 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 25 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 29 novembre 2022 9 h - 12 h jeudi 8 décembre 2022 14 h - 17 h vendredi 16 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes - 40) 55 place de la Mairie 40170 Saint-Julien-en-Born lundi 24 octobre 2022 9 h - 12 h mardi 29 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes - 40) 81 rue du Lavoir 40200 Sainte-Eulalie-en-Born jeudi 3 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 6 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Soorts-Hossegor (Landes - 40) 18, Avenue de Paris - 40150 Soorts-Hossegor mardi 25 octobre 2022 14 h - 17 h mercredi 2 novembre 2022 9 h - 12 h vendredi 18 novembre 2022 9 h - 12 h mercredi 23 novembre 2022 14 h - 17 h vendredi 2 décembre 2022 14 h - 17 h lundi 12 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Soustons (Landes - 40) 9 place de l'Hôtel de Ville 40140 Soustons lundi 7 novembre 2022 9 h - 12 h samedi 10 décembre 2022 9h30 - 12 h

Mairie de Tarnos (Landes - 40) 14 boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos mercredi 2 novembre 2022 14 h - 17 h lundi 21 novembre 2022 13h30 - 16h30

Mairie de Vielle Saint Girons (Landes - 40) 80 allée des Cigales, 40560 Vielle Saint-Girons jeudi 17 novembre 2022 9 h - 12 h vendredi 16 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes - 40) 1 place de la Mairie 40480 Vieux-Boucau-les-Bains lundi 24 octobre 2022 14 h - 17 h vendredi 25 novembre 2022 14 h - 17 h jeudi 8 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques - 64) rue Amédée Dufourg 64600 Anglet jeudi 3 novembre 2022 13 h - 16 h mardi 22 novembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques - 64) 12 avenue Edouard VII - 64200 Biarritz vendredi 28 octobre 2022 13h30 - 16h30 samedi 3 décembre 2022 9 h - 12 h mercredi 14 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) Pl. Sauveur Atchoarena, 64210 Bidart mardi 25 octobre 2022 14 h - 17 h mardi 29 novembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques - 64) 14, place Camille Jullian, 64500 Ciboure lundi 14 novembre 2022 9 h - 12 h lundi 12 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques - 64) 450 Av. du Général de Gaulle, 64210 Guéthary mardi 25 octobre 2022 9 h - 12 h lundi 5 décembre 2022 9 h - 12 h

Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) Pl. de la République, 64700 Hendaye lundi 24 octobre 2022 14 h - 17 h lundi 14 novembre 2022 14 h - 17 h mardi 13 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques - 64) Place Louis XIV BP 229 - 64500 Saint-Jean-de-Luz lundi 7 novembre 2022 9 h - 12 h mardi 29 novembre 2022 9 h - 12 h lundi 12 décembre 2022 14 h - 17 h

Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques - 64) Place de la Mairie - 64122 Urrugne lundi 24 octobre 2022 9 h - 12 h mardi 13 décembre 2022 9 h - 12 h

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont :

• Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ;

• Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie

• Un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

• Trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

L22EJ03018

VILLE DE LACANAU

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Par délibération n°DL27092022-03 en date du 27 septembre 2022, le Conseil municipal de la ville de Lacanau a décidé d'instituer le droit de préemption urbain renforcé, en application des dispositions de l'article L211-4 du code de l'urbanisme, sur la totalité des zones U (zones urbaines) et AU (zones d'urbanisation futures) délimitées au Plan local d'urbanisme.

L22EJ04081

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

AEROPORT DE BORDEAUX

CONSULTATION « ESPACES PUBLICITAIRES »

La SA ADBM lance une consultation visant à l'attribution d'une Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public d'une durée de 10 ans, pour l'exploitation d'espaces publicitaires sur l'Aéroport de Bordeaux à compter du 01/07/2023.

Les entreprises intéressées pouvant justifier d'une bonne santé financière et d'une expérience dans l'exploitation de ce même type d'activité dans les lieux de transit (aéroport, gare...) peuvent demander le dossier de consultation par courrier recommandé avec accusé de réception, sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la mention : CONSULTATION ESPACES PUBLICITAIRES, le 02/12/2022 à 12 h au plus tard à l'adresse suivante :

Aéroport de Bordeaux Mérignac
Service immobilier et commerces
NE PAS OUVRIR
Cidex 40
33700 MERIGNAC

- ou en main propre contre récépissé au secrétariat du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16h à la même adresse.

La composition du dossier :

• Une lettre de candidature argumentée

• Un document de présentation de la société et du groupement auxquels elle appartient

• Un extrait Kbis de la société

• Le bilan et comptes de résultat des 3 derniers exercices

• Les références dans le domaine d'activité dans les lieux de transit (aéroport, gare...)

Seules les sociétés ayant transmis tous les documents exigés et répondant aux critères précités seront admises à participer à la consultation.

Les candidats retenus recevront le dossier de consultation* et devront remettre leur dossier de candidature.

* La société ADBM se réserve le droit à tout moment de ne pas donner suite à cette Consultation

L22EJ04038

MARCHÉ DE TRAVAUX / PROCÉDURE ADAPTÉE

Acheteur public :

Commune de Bouliac - Place Camille Hostein 33270 BOULIAC

Ordonnateur : Monsieur Dominique Alcala, Maire.

Objet du marché : Travaux neufs d'éclairage public

Procédure : Le marché est passé selon la procédure adaptée. La procédure est une procédure ouverte où toutes les entreprises peuvent remettre une offre. Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Lieu d'exécution : territoire communal de Bouliac.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : janvier 2023

Durée d'exécution : 2 ans reconductibles.

Lieu d'obtention du dossier de consultation :

Téléchargement via la plateforme numérique : www.demat-ampa.fr

Date limite de remise des offres : 18 novembre 2022

Délai de validité des offres : 180 jours

Critères de choix : Les offres seront analysées et classées selon les dispositions du règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

Les candidats poseront leurs éventuelles questions sur la plateforme www.demat-ampa.fr

Date d'envoi à la publication : 13/10/2022

L2201938

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA NOTRE PLATEFORME INTERNET

ANNONCE ADMINISTRATIVE

PRÉFET DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE Réseau de transport d'électricité

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à : la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ; la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ; une concession d'utilisation du domaine public maritime ; une autorisation environnementale ; l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral

Communes visées par l'enquête :

Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos.

Sur le territoire du département des Landes (40) : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains.

Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022 la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L. 123-6 du Code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête a lieu du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.

Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.

Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer : une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ; un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton ; un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole.

Par une ordonnance de la présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Mme Valérie BEDERE, consultante en développement durable.

Membres de la commission d'enquête : M. Jean-Daniel ALAMARGOT, officier supérieur de gendarmerie - retraité ; M. Joël GILLON, ingénieur TPE - retraité ; Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil ; M. Pascal MONNET, officier supérieur de l'Armée de terre - retraité ; M. Patrick GOMEZ, officier de l'Armée de l'air - retraité ; M. Christian LECAILLON, ingénieur TP - retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier sont consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch.

Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains.

Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz.

Le dossier en version papier est également consultable auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau.

Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons.

Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye.

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne

Ce dossier comprend notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permet à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la présidente et aux membres de la commission d'enquête : par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ; par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ; par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête ; par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :

Mairie d'Ambès (Gironde - 33) :
Place du 11-Novembre, 33810 Ambès.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Arsac (Gironde - 33) :
12, avenue de Ligondras, 33460 Arsac.
Vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Avensan (Gironde - 33) :
3, place Saint-Pierre, 33480 Avensan.
Vendredi 21 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Cézac (Gironde - 33) :
54, rue Germaine-Léglu, 33620 Cézac.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Cubnezais (Gironde - 33) :
Salle du Conseil, 3, rue de la Gravette, 33620 Cubnezais.
Mardi 15 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 14 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, place Gambetta, 33260 La Teste-de-Buch.
Vendredi 28 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 8 novembre 2022 de 12 h à 15 h, jeudi 1er décembre 2022 de 9 h - 12 h.

Mairie de Lacanau (Gironde - 33) :
31, avenues de la Libération, 33680 Lacera.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde - 33) :
79, avenue de la Mairie, 33950 Lège-Cap-Ferret.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Mairie de Macau (Gironde - 33) :
1, place de la République, 33460 Macau.
Mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 7 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie du Pian-Médoc (Gironde - 33) :
260, rue Pasteur, 33290 Le Pian-Médoc.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Peujard (Gironde - 33) :
6, place Jean-Jaurès, 33240 Peujard.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Maire du Porge (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, 1, place Saint-Seurin, 33690 Le Porge.
Mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde - 33) :
65, avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde - 33) :
Route de Joli-Bois, 33160 Saint-Aubin de Médoc.
Jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde - 33) :
8, rue Pierre-Georget, 33240 Saint-Laurent-d'Arce.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde - 33) :
Place de l'Hôtel de ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles.
Jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Sainte-Hélène (Gironde - 33) :
1, place du 11-Novembre, 33480 Sainte-Hélène.
Mercredi 9 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Salaunes (Gironde - 33) :
1, place de l'Église, 33160 Salaunes.
Jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saumos (Gironde - 33) :
7, avenue du Médoc, 33680 Saumos.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 30 à 17 h 30.

Mairie de Angresse (Landes - 40) :
183, avenue de la Mairie, 40150 Angresse.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Bénesse-Maremne :
19, route de Bayonne, 40230 Bénesse Maremne.
Mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Biscarrosse (Landes - 40) :
149, avenue du 14-Juillet, 40600 Biscarosse.
Mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Capbreton (Landes - 40) :
Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton.
Mercredi 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 14 h à 17 h, samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Gastes (Landes - 40) :
1, avenue du Lac, 40160 Gastes.
Samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h, mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Labenne (Landes - 40) :
Place de la République, 40530 Labenne.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) :
93, rue de l'Hotel-de-Ville, 40170 Lit-et-Mixe.
Lundi 7 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h3 0, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Messanges (Landes - 40) :
5, route des Lacs, 40560 Messanges.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Mimizan (Landes - 40) :
2, avenue de la Gare, 40200 Mimizan.
Mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) :
Place de l'Hôtel-de-Ville, 40660 Moliets-et-Maâ.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 4 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Ondres (Landes - 40) :
2169, avenue du 11-Novembre-1918, 40440 Ondres.
Vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Seignosse (Landes - 40) :
1998, avenue Charles-de-Gaulle, 40510 Seignosse.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 8 décembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes - 40) :
55, place de la Mairie, 40170 Saint-Julien-en-Born.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes - 40) :
81, rue du Lavoir, 40200 Sainte-Eulalie-en-Born.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Soorts-Hossegor (Landes - 40) :
18, avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Soustons (Landes - 40) :
9, place de l'Hôtel-de-Ville, 40140 Soustons.
Lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 10 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h.

Mairie de Tarnos (Landes - 40) :
14, boulevard Jacques-Duclos, 40220 Tarnos.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes - 40) :
80, allée des Cigales, 40560 Vielle-Saint-Girons.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes - 40) :
1, place de la Mairie, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet.
Jeudi 3 novembre 2022 de 13 h à 16 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
12, avenue Edouard-VII, 64200 Biarritz.
Vendredi 28 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, samedi 3 décembre 2022, 9 h à 12 h, mercredi 14 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Sauveur-Atchoarena, 64210 Bidart.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
14, place Camille-Julian, 64500 Ciboure.
Lundi 14 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
450, av. du Général-de-Gaulle, 64210 Guéthary.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Pl. de la République, 64700 Hendaye.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 13 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Louis-XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz.
Lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place de la Mairie, 64 22 Urrugne.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 13 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde - service des Procédures environnementales (cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont : un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ; un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie ; un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde ; trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

Enquêtes publiques

PRÉFET DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE Réseau de transport d'électricité

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à : la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ; la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ; une concession d'utilisation du domaine public maritime ; une autorisation environnementale ; l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral

Communes visées par l'enquête :
Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos.
Sur le territoire du département des Landes (40) : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains.
Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022 la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du Code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.
Cette enquête a lieu **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.**
Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.
Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer : une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ; un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton ; un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole.
Par une ordonnance de la présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :
Présidente de la commission d'enquête : Mme Valérie BEDERE, consultante en développement durable.
Membres de la commission d'enquête : M. Jean-Daniel ALAMARGOT, officier supérieur de gendarmerie - retraité ; M. Joël GILLON, ingénieur TPE - retraité ; Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil ; M. Pascal MONNET, officier supérieur de l'Armée de terre - retraité ; M. Patrick GOMEZ, officier de l'Armée de l'air - retraité ; M. Christian LEGAILLON, ingénieur TP - retraité.
Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier sont consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch.
Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains.
Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz.
Le dossier en version papier est également consultable auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.
Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau.
Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons.
Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye.
Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne
Ce dossier comprend notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.
Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permet à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.
Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la présidente et aux membres de la commission d'enquête : par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ; par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ; par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête ; par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr
En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :
Mairie d'Ambès (Gironde - 33) :
Place du 11-Novembre, 33810 Ambès.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Arsac (Gironde - 33) :
12, avenue de Ligondras, 33460 Arsac.
Vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Avensan (Gironde - 33) :
3, place Saint-Pierre, 33480 Avensan.
Vendredi 21 octobre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Cézac (Gironde - 33) :
54, rue Germaine-Léglu, 33620 Cézac.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Cubnezais (Gironde - 33) :
Salle du Conseil, 3, rue de la Gravette, 33620 Cubnezais.
Mardi 15 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 14 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, place Gambetta, 33260 La Teste-de-Buch.
Vendredi 28 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 8 novembre 2022 de 12 h à 15 h, jeudi 1er décembre 2022 de 9 h - 12 h.
Mairie de Lacanau (Gironde - 33) :
31, avenue de la Libération, 33680 Lacanau.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde - 33) :
79, avenue de la Mairie, 33950 Lège-Cap-Ferret.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Macau (Gironde - 33) :
1, place de la République, 33460 Macau.
Mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 7 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie du Pian-Médoc (Gironde - 33) :
260, rue Pasteur, 33290 Le Pian-Médoc.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Peujard (Gironde - 33) :
8, place Jean-Jaurès, 33240 Peujard.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie du Porge (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, 1, place Saint-Seurin, 33690 Le Porge.
Mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde - 33) :
85, avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde - 33) :
Route de Joli-Bois, 33160 Saint-Aubin de Médoc.
Jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde - 33) :
6, rue Pierre-Georget, 33240 Saint-Laurent-d'Arce.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde - 33) :
Place de l'Hôtel de ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles.
Jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Sainte-Hélène (Gironde - 33) :
1, place du 11-Novembre, 33480 Sainte-Hélène.
Mercredi 9 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Salaunes (Gironde - 33) :
1, place de l'Église, 33160 Salaunes.
Jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saumos (Gironde - 33) :
7, avenue du Médoc, 33680 Saumos.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Angresse (Landes - 40) :
183, avenue de la Mairie, 40150 Angresse.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Bénesse-Maremne :
19, route de Bayonne, 40230 Bénesse Maremne.
Mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Biscarrosse (Landes - 40) :
149, avenue du 14-Juillet, 40600 Biscarrosse.
Mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.
Mairie de Capbreton (Landes - 40) :
Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton.
Mercredi 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 14 h à 17 h, samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Gastes (Landes - 40) :
1, avenue du Lac, 40160 Gastes.
Samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h, mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Labenne (Landes - 40) :
Place de la République, 40530 Labenne.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) :
93, rue de l'Hotel-de-Ville, 40170 Lit-et-Mixe.
Lundi 7 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h3 0, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Messanges (Landes - 40) :
5, route des Lacs, 40660 Messanges.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Mimizan (Landes - 40) :
2, avenue de la Gare, 40200 Mimizan.
Mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) :
Place de l'Hôtel-de-Ville, 40660 Moliets-et-Maâ.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 4 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Ondres (Landes - 40) :
2189, avenue du 11-Novembre-1918, 40440 Ondres.
Vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Seignosse (Landes - 40) :
1998, avenue Charles-de-Gaulle, 40510 Seignosse.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 8 décembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes - 40) :
55, place de la Mairie, 40170 Saint-Julien-en-Born.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes - 40) :
81, rue du Lavoir, 40200 Sainte-Eulalie-en-Born.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Soorts-Hossegor (Landes - 40) :
18, avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Soustons (Landes - 40) :
9, place de l'Hôtel-de-Ville, 40140 Soustons.
Lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 10 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h.
Mairie de Tarnos (Landes - 40) :
14, boulevard Jacques-Duclos, 40220 Tarnos.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.
Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes - 40) :
80, allée des Cigales, 40560 Vielle-Saint-Girons.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes - 40) :
1, place de la Mairie, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h,
Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet.
Jeudi 3 novembre 2022 de 13 h à 16 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Biarritz (Pyrénées Atlantiques - 64) :
12, avenue Edouard-VII, 64200 Biarritz.
Vendredi 28 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, samedi 3 décembre 2022, 9 h à 12 h, mercredi 14 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Sauveur-Atchoarena, 64210 Bidart.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
14, place Camille-Jullian, 64500 Ciboure.
Lundi 14 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
450, av. du Général-de-Gaulle, 64210 Guéthary.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Pl. de la République, 64700 Hendaye.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 13 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Louis-XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz.
Lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place de la Mairie, 64 22 Urrugne.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 13 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde - service des Procédures environnementales (cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont : un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ; un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie ; un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde ; trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

PRÉFET DES LANDES

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne
« projet Golfe de Gascogne »
RTE RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à :

La Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune ;

La Déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ;

Une Concession d'utilisation du domaine public maritime ;

Une Autorisation environnementale ;

L'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral.

COMMUNES VISÉES PAR L'ENQUÊTE

- Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos

- Sur le territoire du département des Landes (40) : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains

- Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022, la Préfète de la Gironde, la Préfète des Landes et le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du Code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête a lieu du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.

Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.

Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer :

- Une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ;

- Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ;

- Un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ;

- Un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton

- Un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole

Par une ordonnance de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Madame Valérie BEDERE, Consultante en Développement Durable.

Membres de la commission d'enquête :

- Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT, Officier supérieur de gendarmerie - retraité,
- Monsieur Joël GILLON, Ingénieur TPE - retraité,
- Madame Virginie ALLEZARD, Ingénieur Conseil,
- Monsieur Pascal MONNET, Officier supérieur de l'Armée de Terre - retraité,
- Monsieur, Patrick GOMEZ, Officier de l'Armée de l'Air - retraité.
- Monsieur Christian LECAILLON, Ingénieur TP retraité

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier sont consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch

- Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarrosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz

Le dossier en version papier est également consultable auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (2, rue Jules Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

- Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau

- Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons

- Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne

Ce dossier comprend notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permet à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la Présidente et aux membres de la Commission d'Enquête :

- Par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ;

- Par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir : la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ;

- Par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne depuis le 1er jour de l'enquête jusqu'au dernier jour de l'enquête

- Par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :

Lieux et adresse des permanences physiques de la commission d'enquête - Dates des permanences - Horaires des permanences

Mairie d'Ambès (Gironde 33) place du 11 novembre 33810 Ambès : jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Arsac (Gironde 33) 12 avenue de Ligondras 33460 Arsac : mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h

Mairie de Cézac (Gironde 33) 54 rue Germaine, Léglu 33620 Cézac : jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h

Mairie de Cubnezais (Gironde 33) Salle du Conseil 3 rue de la Gravette 33620 Cubnezais : mardi 15 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 2 décembre 202214 h - 17 h - mercredi 14 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde 33) Hôtel de Ville, Place Gambetta 33260 La Teste-de-Buch : vendredi 28 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 8 novembre 2022 de 12 h à 15 h - jeudi 1er décembre 2022 de 9 h à12 h.

Mairie de Lacanau (Gironde 33) 31 Avenue de la Libération 33680 Lacanau : mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde 33) 79 avenue de la Mairie 33950 Lège-Cap-Ferret : mercredi 2 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30 - mercredi 23 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Marie de Macau (Gironde 33) 1 Place de la République 33460 Macau : mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 7 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie du Pian-Médoc (Gironde 33) 260 rue Pasteur 33290 - Le Pian-Médoc : mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h.**Mairie de Peujard** (Gironde 33) 8 Place Jean Jaurès 33240 Peujard : jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Maire du Porge (Gironde 33) Hôtel de Ville, 1 place Saint-Seurin 33690 Le Porge : mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde 33) 85 avenue des Côtes de Bourg 33710 Prignac-et-Marcamps : jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h - mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h - jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde 33) Route de Joli Bois 33160, Saint-Aubin de Médoc : Jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde 33) 8 rue Pierre Georget 33240 Saint-Laurent-d'Arce : jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h - jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h - jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à12 h.

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde 33) place de l'Hôtel de Ville 33160 Saint-Médard-en-Jalles : jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Sainte-Hélène (Gironde 33) 1 place du 11 novembre 33480 Sainte-Hélène : mercredi 9 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Salaunes (Gironde 33) 1 Place de l'Église 33160 Salaunes : jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saumos (Gironde 33) 7 avenue du Médoc 33680 Saumos : vendredi 4 novembre 2022 de 14h30 à 17 h 30 - jeudi 8 décembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30

Mairie de Angresse (Landes 40) 183 avenue de la Mairie 40150 Angresse : vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h - jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Bénesse-Maremne (Landes 40) 19 route de Bayonne 40230 Bénesse-Maremne : mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Biscarrosse (Landes 40) 149 avenue du 14 juillet 40 600 Biscarrosse : mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 16 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Capbreton (Landes 40)Place Saint-Nicolas 40130 Capbreton : mercredi 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 8 novembre 2022 de 14 h à 17 h - samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h - samedi 3 décembre 2022de 9 h à 12 h - jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Gastes (Landes 40) 1 avenue du Lac 40160 Gastes : samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h - mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Labenne (Landes 40) place de la République 40530 Labenne : jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Lit-et-Mixe (Landes 40) 93 rue de l'Hotel de Ville 40 170 Lit-et-Mixe : lundi 7 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30 - mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Messanges (Landes 40) 5 Route des Lacs 40660 Messanges : jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 21 novembre 2022 de 9 h - 12 h.

Mairie de Mimizan (Landes 40) 2 avenue de la Gare40200 Mimizan : mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h

Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes 40) Place de l'Hôtel de Ville 40660 Moliets-et-Maâ : jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 4 novembre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Ondres (Landes 40) 2189 avenue du 11 novembre 1918, 40440 Ondres : vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h - mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Seignosse (Landes 40) 1998 avenue Charles de Gaulle 40 510 Seignosse : jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h - jeudi 8 décembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes 40) 55 place de la Mairie 40170 Saint-Julien-en-Born : lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h

Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes 40) 81 rue du Lavoir 40200 Sainte-Eulalie-en-Born : jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 6 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Soorts-Hossegor (Landes 40) 18 Avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor : mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h - mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Soustons (Landes 40) 9 place de l'Hôtel de Ville 40 140 Soustons : lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h - samedi 10 décembre 2022 de 9h30 à 12 h.

Mairie de Tarnos (Landes 40) 14 boulevard Jacques Duclos 40220 Tarnos : mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 21 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes 40) 80 allée des Cigales 40560 Vielle-Saint-Girons : jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h - vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes 40) 1 place de la Mairie 40480 Vieux-Boucau-les-Bains : lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h - vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h - jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques 64) rue Amédée Dufourg 64600 Anglet : jeudi 3 novembre 2022 de 13 h à 16 h - mardi 22 novembre 2022 de 9 h à12 h.

Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques 64) 12 avenue Edouard VII, 64200 Biarritz : vendredi 28 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30 - samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h - mercredi 14 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques 64) Pl. Sauveur Atchoarena 64210 Bidart : mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques 64) 14 place Camille Jullian 64500 Ciboure : lundi 14 novembre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques 64) 450 Av. du Général de Gaulle 64210 Guéthary : mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h

Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques 64) Pl. de la République, 64700 Hendaye : lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h - lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h - mardi 13 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques 64) Place Louis XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz : lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h - lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques 64) Place de la Mairie 64122 Urrugne : lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h - mardi 13 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont :

- Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde.;

- Un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie.

- Un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la Préfète des Landes et la Préfète de la Gironde.

- Trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la Préfète des Landes et la Préfète de la Gironde.

L22AL00655

mont de marsan AGGLO

MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mise en compatibilité valant déclaration de projet n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Projet de centrale Photovoltaïque de Geloux

Demandeur : MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION, 575 avenue du Marechal Foch 40000 Mont-de-Marsan representée par son Président (compétent en matière de planification).

L'enquête publique relative au projet susmentionné se tiendra au pôle technique de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION ainsi qu'en Mairie de Geloux, du **lundi 7 novembre 2022 (9 h) au vendredi 9 décembre 2022 (16 h 30)** inclus pour une durée de 33 jours consecutifs.

A l'issue de cette enquête publique, la mise en compatibilité du PLUI valant déclaration de projet sera décidée par arrêté du Président de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION après délibération du Conseil Communautaire.

Monsieur Philippe FAYE, a été désigné en tant que Commissaire Enquêteur par Madame la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Pau, par ordonnance n° E22000071/64 du 21/09/2022.

Le dossier de mise en compatibilité du PLUI de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION valant déclaration de projet soumis à enquête publique a fait l'objet d'un avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale. Ce dossier et un registre d'enquête, seront mis à disposition, sur support papier, et sur support électronique pendant toute la durée de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les lieux suivants :

- Au siège principal de l'enquête publique, Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) : les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, et les vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- A la Mairie de Geloux (40090) 2 place de la Mairie : lundi et mardi de 09 h 00 à 12 h 00, jeudi et vendredi de 09 h 00 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

- Le dossier dématérialisé sera :

Mis à disposition sur le site internet de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION (rubrique «l'Agglo Demain» puis «enquête publique»)

Accessible sur un poste informatique au Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) sur prise de RDV.

Outre les annotations sur le registre d'enquête, les observations, propositions, contre-propositions pourront être également adressées par

- Courrier au Commissaire Enquêteur au siège principal de l'enquête publique. La correspondance doit être adressée à l'adresse suivante : «A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur», Pôle Technique Mutualisé, 8 rue du Marechal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. L'enveloppe devra indiquer la mention «Enquête publique-Ne pas ouvrir».

- Email à l'adresse suivante dédiée à cette enquête publique (rappeler le nom de l'enquête (Déclaration de projet - Photovoltaïque de Geloux) dans l'objet du mail : enquete-publique@ montdemarsan-agglo.fr

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête et pendant la durée de l'enquête, toute personne peut obtenir communication du dossier d'enquête publique, sur sa demande et à ses frais, au Pôle Technique Mutualisé 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra a la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- A la Mairie de Geloux le lundi 7 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

- A la Mairie de Geloux le samedi 26 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

- Au Pôle Technique Mutualisé (8 rue du Maréchal Bosquet à Mont-de-Marsan) le vendredi 9 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

L'ensemble des mesures sanitaires liées à la crise du COVID seront mises en oeuvre lors de la venue du public.

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du Maître d'ouvrage, MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION Pôle Technique 8 rue du Maréchal Bosquet 40000 Mont-de-Marsan - 05 58 05 32 32 (Référent projet Mme Sandra LADEVEZE).

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposées au Pôle Technique Mont-de-Marsan siège de l'enquête publique, à la Préfecture des Landes et sur le site internet de MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION ou elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la cloture de l'enquête.

L22AL00803

CDG 40

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
Maison des communes, 175 place de la Caserne Bosquet
BP 30069, 40002 Mont-de-Marsan Cedex
Tél : 05.58.85.81.93, email : marche.public@cdg40.org

Objet : Ref : 2022 00007 00000 00 00 - Acquisition de prestations d'assurance des risques statutaires du personnel du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Type de marché : Appel d'offres ouvert. Marché public de fournitures courantes et services.

Variantes : Oui - imposées

Lieu d'exécution : Département des Landes

Durée du marché : 24 mois - Reconduction 1 fois 12 mois.

Début des prestations : 01/01/2023.

Justificatifs à produire : Voir article 15 du règlement de consultation.

Critères de sélection des offres : Voir article 17 du règlement de consultation.

Conditions et modes de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme dématérialisé suivante : https://marchespublics.landespublic.org

Remise des candidatures et des offres : Conditions de remise fixées à l'article 16 du règlement de consultation.

Renseignements complémentaires : Service Marchés publics, marche.public@cdg40.org

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif, cours Lyautey, 64016 Pau Cedex
Email : greffe.ta-pau@juradm.fr, Tél : 05 59 84 94 40 / Fax : 05 59 02 61 98

Instance de recours : Tribunal Administratif, cours Lyautey, 64016 Pau Cedex
Email : greffe.ta-pau@juradm.fr, Tél : 05 59 84 94 40 / Fax : 05 59 02 61 98

La Présidente, Jeanne COUTÈRE

L22AL00938

PRÉFET DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE Réseau de transport d'électricité

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à : la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ; la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ; une concession d'utilisation du domaine public maritime ; une autorisation environnementale ; l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral

Communes visées par l'enquête :
Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch. Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Poujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos.
Sur le territoire du département des Landes (40) : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vieille-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains.
Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.
Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022 la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du Code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.
Cette enquête a lieu **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.**
Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.
Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer : une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 76 km entre la station de conversion et le littoral ; un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton ; un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole.
Par une ordonnance de la présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :
Présidente de la commission d'enquête : Mme Valérie BEDERE, consultante en développement durable.
Membres de la commission d'enquête : M. Jean-Daniel ALAMARGOT, officier supérieur de gendarmerie - retraité ; M. Joël GILLON, ingénieur TPE - retraité ; Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil ; M. Pascal MONNET, officier supérieur de l'Armée de terre - retraité ; M. Patrick GOMEZ, officier de l'Armée de l'air - retraité ; M. Christian LECAILLON, ingénieur TP - retraité.
Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier sont consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch.
Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains.
Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz.
Le dossier en version papier est également consultable auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.
Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :
Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Poujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau.
Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vielle-Saint-Girons.
Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye.
Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne
Ce dossier comprend notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.
Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permet à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.
Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant clôture de l'enquête , à la présidente et aux membres de la commission d'enquête : par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ; par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ; par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête ; par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr
En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :
Mairie d'Ambès (Gironde - 33) :
Place du 11-Novembre, 33810 Ambès.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Arsac (Gironde - 33) :
12, avenue de Ligondras, 33460 Arsac.
Vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Avensan (Gironde - 33) :
3, place Saint-Pierre, 33480 Avensan.
Vendredi 21 octobre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Cézac (Gironde - 33) :
54, rue Germaine-Léglu, 33620 Cézac.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Cubnezais (Gironde - 33) :
Salle du Conseil, 3, rue de la Gravette, 33620 Cubnezais.
Mardi 15 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 14 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, place Gambetta, 33260 La Teste-de-Buch.
Vendredi 28 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 8 novembre 2022 de 12 h à 15 h, jeudi 1er décembre 2022 de 9 h - 12 h.
Mairie de Lacanau (Gironde - 33) :
31, avenue de la Libération, 33680 Lacera.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde - 33) :
79, avenue de la Mairie, 33950 Lège-Cap-Ferret.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Macau (Gironde - 33) :
1, place de la République, 33460 Macau.
Mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 7 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie du Pian-Médoc (Gironde - 33) :
260, rue Pasteur, 33290 Le Pian-Médoc.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Poujard (Gironde - 33) :
8, place Jean-Jaurès, 33240 Poujard.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Maire du Porge (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, 1, place Saint-Seurin, 33690 Le Porge.
Mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde - 33) :
85, avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde - 33) :
Route de Joli-Bois, 33160 Saint-Aubin de Médoc.
Jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde - 33) :
8, rue Pierre-Georget, 33240 Saint-Laurent-d'Arce.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde - 33) :
Place de l'Hôtel de ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles.
Jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Sainte-Hélène (Gironde - 33) :
1, place du 11-Novembre, 33480 Sainte-Hélène.
Mercredi 9 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Salaunes (Gironde - 33) :
1, place de l'Église, 33160 Salaunes.
Jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Saumos (Gironde - 33) :
7, avenue du Médoc, 33680 Saumos.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 30 à 17 h 30.
Mairie de Angresse (Landes - 40) :
183, avenue de la Mairie, 40150 Angresse.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Bénesse-Maremne :
19, route de Bayonne, 40230 Bénesse Maremne.
Mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Biscarrosse (Landes - 40) :
149, avenue du 14-Juillet, 40600 Biscarosse.
Mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.
Mairie de Capbreton (Landes - 40) :
Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton.
Mercredi 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 14 h à 17 h, samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Gastes (Landes - 40) :
1, avenue du Lac, 40160 Gastes.
Samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h, mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Labenne (Landes - 40) :
Place de la République, 40530 Labenne.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) :
93, rue de l'Hotel-de-Ville, 40170 Lit-et-Mixe.
Lundi 7 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h3 0, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Messanges (Landes - 40) :
5, route des Lacs, 40660 Messanges.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Mimizan (Landes - 40) :
2, avenue de la Gare, 40200 Mimizan.
Mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) :
Place de l'Hôtel-de-Ville, 40660 Moliets-et-Maâ.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 4 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Ondres (Landes - 40) :
2189, avenue du 11-Novembre-1918, 40440 Ondres.
Vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Seignosse (Landes - 40) :
1998, avenue Charles-de-Gaulle, 40510 Seignosse.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 8 décembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes - 40) :
55, place de la Mairie, 40170 Saint-Julien-en-Born.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes - 40) :
81, rue du Lavoir, 40200 Sainte-Eulalie-en-Born.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Soorts-Hossegor (Landes - 40) :
18, avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Soustons (Landes - 40) :
9, place de l'Hôtel-de-Ville, 40140 Soustons.
Lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 10 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h.
Mairie de Tarnos (Landes - 40) :
14, boulevard Jacques-Duclos, 40220 Tarnos.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.
Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes - 40) :
60, allée des Cigales, 40560 Vielle-Saint-Girons.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes - 40) :
1, place de la Mairie, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet.
Jeudi 3 novembre 2022 de 13 h à 16 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
12, avenue Edouard-VII, 64200 Biarritz.
Vendredi 28 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, samedi 3 décembre 2022, 9 h à 12 h, mercredi 14 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Sauveur-Atchoarena, 64210 Bidart.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
14, place Camille-Jullian, 64500 Ciboure.
Lundi 14 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
450, av. du Général-de-Gaulle, 64210 Guéthary.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Pl. de la République, 64700 Hendaye.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 13 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Louis-XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz.
Lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h.
Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place de la Mairie, 64 22 Urrugne.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 13 décembre 2022 de 9 h à 12 h.
Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde - service des Procédures environnementales (cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont : un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ; un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie ; un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde ; trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

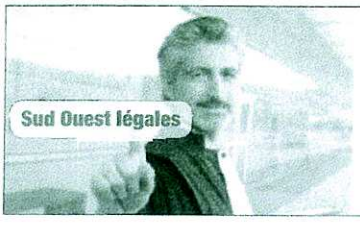

Publiez votre annonce légale
7 jours sur 7 - 24 h sur 24
Paiement en ligne sécurisé
Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest
SUD OUEST

SUD OUEST LOISIRS & TOURISME
Partez à la découverte de la région
Bons plans, bonnes adresses, idées d'activités
Tous nos conseils pour des vacances inoubliables
Rendez-vous sur www.sudouest.fr/tourisme

Enquêtes publiques

PRÉFET DES LANDES
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFÈTE DE LA GIRONDE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Liberté Égalité Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« projet Golfe de Gascogne »)

RTE Réseau de transport d'électricité

Ouverture de l'enquête publique unique préalable à : la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction d'une station de conversion sur la commune de Cubnezais, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune ; la déclaration d'utilité publique relative aux travaux de construction des lignes électriques souterraines et sous-marines afférentes ; une concession d'utilisation du domaine public maritime ; une autorisation environnementale ; l'implantation d'ouvrages sur les communes du Porge (Gironde - 33), de Seignosse (Landes - 40) et Capbreton (Landes - 40) dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'aménagement et la protection du littoral

Communes visées par l'enquête :
Sur le territoire du département de la Gironde (33) : Ambès, Arsac, Avensan, Cézac, Cubnezais, La Teste-de-Buch, Lacanau, Le Pian-Médoc, Le Porge, Lège-Cap-Ferret, Macau, Peujard, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Laurent-d'Arce, Sainte-Hélène, Saint-Médard-en-Jalles, Salaunes, Saumos.
Sur le territoire du département des Landes (40) : Angresse, Bénesse-Maremne, Biscarrosse, Capbreton, Gastes, Labenne, Lit-et-Mixe, Messanges, Mimizan, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Vieille-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains.
Sur le territoire du département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Anglet, Biarritz, Bidart, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Saint-Jean-de-Luz, Urrugne.

Par un arrêté interpréfectoral en date du 15 septembre 2022 la préfète de la Gironde, la préfète des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont prescrit une enquête publique unique, au sens des articles L 123-6 du Code de l'environnement afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (ci-après nommé projet Golfe de Gascogne) et ses procédures administratives afférentes.

Cette enquête a lieu **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus pour une durée totale de 61 jours.**

Le projet Golfe de Gascogne est porté conjointement par les sociétés RTE Réseau de transport d'électricité pour la partie française et Red Eléctrica pour la partie espagnole.

Il consistera à réaliser deux liaisons électriques souterraines et sous-marines entre le poste de Cubnezais à proximité de Bordeaux et le poste de Gatika à côté de Bilbao en Espagne. En France, le projet vise à créer : une station de conversion à proximité du poste électrique de Cubnezais pour transformer le courant alternatif en courant continu et son raccordement aux installations existantes ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 78 km entre la station de conversion et le littoral ; un tronçon sous-marin d'environ 150 km jusqu'à l'atterrage des Casernes (commune de Seignosse) au nord de Capbreton (40) ; un tronçon de 2 liaisons souterraines d'environ 27 km de contournement à Capbreton ; un tronçon sous-marin d'environ 30 km de l'atterrage de Fierbois (40) au sud de Capbreton jusqu'à la frontière franco-espagnole.

Par une ordonnance de la présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, en date du 30 juin 2022, une commission d'enquête a été désignée pour conduire l'enquête publique unique, composée comme suit :

Présidente de la commission d'enquête : Mme Valérie BEDERE, consultante en développement durable.

Membres de la commission d'enquête : M. Jean-Daniel ALAMARGOT, officier supérieur de gendarmerie - retraité ; M. Joël GILLON, ingénieur TPE - retraité ; Mme Virginie ALLEZARD, ingénieur conseil ; M. Pascal MONNET, officier supérieur de l'Armée de terre - retraité ; M. Patrick GOMEZ, officier de l'Armée de l'air - retraité ; M. Christian LECAILLON, ingénieur TP - retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, des dossiers complets en version papier sont consultables par le public au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

Département de la Gironde (33) : Cubnezais, Saint-Laurent-d'Arce, Ambès, Macau, Salaunes, Le Porge, La Teste-de-Buch.

Département des Landes (40) : Seignosse, Angresse, Capbreton, Biscarrosse, Mimizan, Lit-et-Mixe, Vieux-Boucau-les-Bains.

Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Saint-Jean-de-Luz.

Le dossier en version papier est également consultable auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex) les lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h et les mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, des postes informatiques sur lesquels est mis à disposition le dossier d'enquête sous format numérique sont accessibles au sein des mairies des communes désignées ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture :

Département de la Gironde (33) : Avensan, Arsac, Cézac, Le Pian-Médoc, Peujard, Sainte-Hélène, Saumos, Lège-Cap-Ferret, Saint-Médard-en-Jalles, Prignac-et-Marcamps, Saint-Aubin-de-Médoc, Lacanau.

Département des Landes (40) : Bénesse-Maremne, Gastes, Labenne, Soustons, Messanges, Moliets-et-Maâ, Ondres, Saint-Julien-en-Born, Sainte-Eulalie-en-Born, Soorts-Hossegor, Tarnos, Vieille-Saint-Girons.

Département des Pyrénées-Atlantiques (64) : Biarritz, Ciboure, Guéthary, Urrugne, Anglet, Bidart, Hendaye.

Par ailleurs, durant toute la durée de l'enquête, le dossier est consultable sur l'application nationale www.projets-environnement.gouv.fr et sur le site https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne

Ce dossier comprend notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements, rendus sur le projet, mentionnés au V de l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, ainsi que les pièces propres à chaque procédure.

Dans chaque commune visée par l'enquête, un registre dédié permet à toute personne intéressée de consigner ses observations et propositions sur le projet et le dossier d'enquête mis à disposition.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations et propositions peuvent aussi être adressées, avant clôture de l'enquête, à la présidente et aux membres de la commission d'enquête : par écrit, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans toutes les communes visées par l'enquête ; par correspondance postale aux sièges de l'enquête, à savoir la mairie du Porge (33), mairie de Capbreton (40) et mairie de Saint-Jean-de-Luz (64) ; par voie électronique, sur le registre d'enquête dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/projet-golfe-de-gascogne et ce du 1er jour de l'enquête au dernier jour de l'enquête ; par voie électronique, via l'adresse mail suivante : projet-golfe-de-gascogne@mail.registre-numerique.fr

En outre, la présidente ou les membres de la commission d'enquête se tiennent à la disposition du public pour assurer des permanences aux adresses, jours et horaires fixés par l'arrêté d'ouverture d'enquête susvisé :

Mairie d'Ambès (Gironde - 33) :
Place du 11-Novembre, 33810 Ambès.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Arsac (Gironde - 33) :
12, avenue de Ligondras, 33460 Arsac.
Vendredi 21 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Avensan (Gironde - 33) :
3, place Saint-Pierre, 33480 Avensan.
Vendredi 21 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Cézac (Gironde - 33) :
54, rue Germaine-Léglu, 33620 Cézac.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Cubnezais (Gironde - 33) :
Salle du Conseil, 3, rue de la Gravette, 33620 Cubnezais.
Mardi 15 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 14 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, place Gambetta, 33260 La Teste-de-Buch.
Vendredi 28 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 8 novembre 2022 de 12 h à 15 h, jeudi 1er décembre 2022 de 9 h - 12 h.

Mairie de Lacanau (Gironde - 33) :
31, avenue de la Libération, 33680 Lacera.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Lège-Cap-Ferret (Gironde - 33) :
79, avenue de la Mairie, 33950 Lège-Cap-Ferret.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30.

Mairie de Macau (Gironde - 33) :
1, place de la République, 33460 Macau.
Mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 7 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie du Pian-Médoc (Gironde - 33) :
260, rue Pasteur, 33290 Le Pian-Médoc.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Peujard (Gironde - 33) :
8, place Jean-Jaurès, 33240 Peujard.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 30 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Maire du Porge (Gironde - 33) :
Hôtel de Ville, 1, place Saint-Seurin, 33690 Le Porge.
Mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Prignac-et-Marcamps (Gironde - 33) :
85, avenue des Côtes de Bourg, 33710 Prignac-et-Marcamps.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 30 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Aubin-de-Médoc (Gironde - 33) :
Route de Joli-Bois, 33160 Saint-Aubin de Médoc.
Jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint-Laurent-d'Arce (Gironde - 33) :
8, rue Pierre-Georget, 33240 Saint-Laurent-d'Arce.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 17 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 15 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde - 33) :
Place de l'Hôtel de ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles.
Jeudi 24 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Sainte-Hélène (Gironde - 33) :
1, place du 11-Novembre, 33480 Sainte-Hélène.
Mercredi 9 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Salaunes (Gironde - 33) :
1, place de l'Église, 33160 Salaunes.
Jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Saumos (Gironde - 33) :
7, avenue du Médoc, 33680 Saumos.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h 30 à 17 h 30, jeudi 8 décembre 2022 à 14 h 30 à 17 h 30.

Mairie de Angresse (Landes - 40) :
183, avenue de la Mairie, 40150 Angresse.
Vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 24 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Bénesse-Maremne :
19, route de Bayonne, 40230 Bénesse Maremne.
Mercredi 26 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Biscarrosse (Landes - 40) :
149, avenue du 14-Juillet, 40600 Biscarrosse.
Mercredi 16 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Capbreton (Landes - 40) :
Place Saint-Nicolas, 40130 Capbreton.
Mercredi 26 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 8 novembre 2022 de 14 h à 17 h, samedi 19 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 3 décembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 15 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Gastes (Landes - 40) :
1, avenue du Lac, 40160 Gastes.
Samedi 22 octobre 2022 de 10 h à 12 h, mercredi 9 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Labenne (Landes - 40) :
Place de la République, 40530 Labenne.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Lit-et-Mixe (Landes - 40) :
93, rue de l'Hôtel-de-Ville, 40170 Lit-et-Mixe.
Lundi 7 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, mardi 6 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Messanges (Landes - 40) :
5, route des Lacs, 40660 Messanges.
Jeudi 27 octobre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 4 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Mimizan (Landes - 40) :
2, avenue de la Gare, 40200 Mimizan.
Mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Moliets-et-Maâ (Landes - 40) :
Place de l'Hôtel-de-Ville, 40660 Moliets-et-Maâ.
Jeudi 27 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 4 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 21 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Ondres (Landes - 40) :
2189, avenue du 11-Novembre-1918, 40440 Ondres.
Vendredi 18 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 7 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Seignosse (Landes - 40) :
1998, avenue Charles-de-Gaulle, 40510 Seignosse.
Jeudi 3 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, jeudi 8 décembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Julien-en-Born (Landes - 40) :
55, place de la Mairie, 40170 Saint-Julien-en-Born.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Sainte-Eulalie-en-Born (Landes - 40) :
81, rue du Lavoir, 40200 Sainte-Eulalie-en-Born.
Jeudi 3 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 6 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Soorts-Hossegor (Landes - 40) :
18, avenue de Paris, 40150 Soorts-Hossegor.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mercredi 2 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 18 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mercredi 23 novembre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 2 décembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Soustons (Landes - 40) :
9, place de l'Hôtel-de-Ville, 40140 Soustons.
Lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, samedi 10 décembre 2022 de 9 h 30 à 12 h.

Mairie de Tarnos (Landes - 40) :
14, boulevard Jacques-Duclos, 40220 Tarnos.
Mercredi 2 novembre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 21 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Mairie de Vielle-Saint-Girons (Landes - 40) :
60, allée des Cigales, 40560 Vielle-Saint-Girons.
Jeudi 17 novembre 2022 de 9 h à 12 h, vendredi 16 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Vieux-Boucau-les-Bains (Landes - 40) :
1, place de la Mairie, 40480 Vieux-Boucau-les-Bains.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, vendredi 25 novembre 2022 de 14 h à 17 h, jeudi 8 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie d'Anglet (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet.
Jeudi 3 novembre 2022 de 13 h à 16 h, mardi 22 novembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Biarritz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
12, avenue Edouard-VII, 64200 Biarritz.
Vendredi 28 octobre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30, samedi 3 décembre 2022, 9 h à 12 h, mercredi 14 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Bidart (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Sauveur-Atchoarena, 64210 Bidart.
Mardi 25 octobre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 29 novembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Ciboure (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
14, place Camille-Jullian, 64500 Ciboure.
Lundi 14 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Guéthary (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
450, av. du Général-de-Gaulle, 64210 Guéthary.
Mardi 25 octobre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 5 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Mairie de Hendaye (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Pl. de la République, 64700 Hendaye.
Lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h, lundi 14 novembre 2022 de 14 h à 17 h, mardi 13 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place Louis-XIV, BP 229, 64500 Saint-Jean-de-Luz.
Lundi 7 novembre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 29 novembre 2022 de 9 h à 12 h, lundi 12 décembre 2022 de 14 h à 17 h.

Mairie de Urrugne (Pyrénées-Atlantiques - 64) :
Place de la Mairie, 64 22 Urrugne.
Lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h, mardi 13 décembre 2022 de 9 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête, dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde - service des Procédures environnementales (cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont : un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la station de conversion, au titre du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cubnezais pris par la préfète de la Gironde ; un arrêté de Déclaration d'utilité publique des travaux de construction des lignes souterraines et sous-marines nécessaires à la réalisation du projet France-Espagne, au titre du code de l'énergie, pris par la ministre en charge de l'énergie ; un arrêté interpréfectoral d'Autorisation environnementale au titre des procédures d'autorisation loi sur l'eau, de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, de défrichement et à l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000, au titre du code de l'environnement pris par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde ; trois arrêtés préfectoraux portant Concession d'utilisation du domaine public maritime pour l'implantation des lignes électriques sous-marines, au titre du code de la propriété des personnes publiques pris respectivement par le préfet des Pyrénées-Atlantiques, la préfète des Landes et la préfète de la Gironde.

Annexe 2 – Certificats d'affichage et PV d'huissier

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Kévin SUBRENAT, Maire de la commune de AMBÈS (33 810), certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE D'AMBES
33810

Fait à (Nom de la commune) AMBÈS
le 19 décembre 2022

Le Maire
Kévin SUBRENAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)...Frederic AURIER..., Maire de la commune de.....ARSAC (33460), certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune) Arsac
le 19/12/2022

Le Maire
Frederic AURIER

MAIRIE D'ARSAC MEDOC 33460 (GIRONDE)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) M. BAUDIN Patrick Maire de la commune de AVENSAN, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE D'AVENSAN 33480 (Gironde)

Fait à (Nom de la commune)
le 28 Septembre 2022

Le Maire

A Avensan
Le Maire,
Patrick BAUDIN

Ce certificat a été affiché du 28/09 au 16/12/2022 inclus

A Avensan
Le Maire,
Patrick BAUDIN

28 SEP. 2022

MAIRIE D'AVENSAN 33480 (Gironde)

17 DEC. 2022

MAIRIE D'AVENSAN 33480 (Gironde)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e). Mme PORTE Nicole, Maire de la commune de... CEZAC....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus, de l'enquête publique préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune) CEZAC

le 26 JAN. 2023

Le Maire

MAIRIE de CEZAC 33 (Gironde)

Le Maire
Nicole PORTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)..M. DESPERIEZ Jean-Luc..., Maire de la commune de.....CUBNEZAIS....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE CUBNEZAIS 33620

Fait à (Nom de la commune) CUBNEZAIS
le 16 Décembre 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e). Patrick DAVET, Maire de la commune de LA TESTE DE BUCH, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE LA TESTE-DE-BUCH (Gironde)

Fait à (Nom de la commune) LA TESTE DE BUCH
le 16.12.2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Laurent PEYRONDET, Maire de la commune de LACANAU, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

Fait à (Nom de la commune) LACANAU
le 16/12/2022

Le Maire

Laurent PEYRONDET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Dijen Mau, Maire de la commune de Le Pian-Medoc, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune)
le Le Pian-Medoc, le 16 décembre 2022

Le Maire

Dijen Mau

LE PORGE
L'ESPRIT VILLAGE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussignée, Sophie BRANA, Maire de la commune de LE PORGE, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus, de l'enquête publique préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, porté par RTE, a été affiché 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et est resté affiché pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

Délivré pour servir et valoir ce que de droit, à Le Porge, le 23/01/2023.

La Maire

MAIRIE DE LE PORGE 33 (Gironde)

Sophie BRANA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Philippe de Gennaville, Maire de la commune de Lège-Cap Ferret, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE LÈGE-CAP FERRET * 33950

Fait à (Nom de la commune) Lège-Cap Ferret
le 16 décembre 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Chrystel Colmont Digneau, Maire de la commune de Macau, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE MACAU
Gironde - 33460

Fait à (Nom de la commune) Macau
le 16 décembre 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e). José LAGABARRE, Maire de la commune de PEUJARD, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE PEUJARD 33240

Fait à (Nom de la commune) Peujard
le 19 décembre 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)...Francis...BERARD..., Maire de la commune de...Prignac et Marcamps certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE PRIGNAC ET MARCAMPS * GIRONDE *

Fait à (Nom de la commune)
le 26.1.2023

Le Maire

MAIRIE DE PRIGNAC ET MARCAMPS * GIRONDE *

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) DUPRAT Christophe....., Maire de la commune de SAINT AUBIN DE MEDOC....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE de ST-AUBIN de MEDOC (Gironde)

Fait à (Nom de la commune) SAINT AUBIN DE MEDOC
le 16/12/2022

Le Maire
Christophe DUPRAT

Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)....Lionel MONTILLAUD, Maire de la commune de...Sainte-Hélène....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Mairie de SAINTE-HELENE 33480 (Gironde)

Fait à (Nom de la commune)

le 19 DEC. 2022

Le Maire

Lionel MONTILLAUD

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des procédures environnementales
Cité Administrative BP 90
33090 Bordeaux cedex

Service : Urbanisme et action foncière

Affaire suivie par :
Chrystelle MANGALAZA
urbanisme@saint-medard-en-jalles.fr
Tél. : 05 56 57 40 20
Ref : DUAF / CM 22_086

Objet : Certificat affichage avis enquête publique DUP projet interconnexion électrique entre la France et l'Espagne - RTE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Stéphane DELPEYRAT, maire de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus, de l'enquête publique préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, porté par RTE, a été affiché, 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet, soit du 26 septembre 2022 au 16 décembre 2022 inclus.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Médard-en-Jalles, le 16 décembre 2022.

Pour le maire,
Eric Mallein
Conseiller municipal délégué
Urbanisme et espaces verts

DOSSIER ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la commune de SALAUNES certifie que l'affichage sur l'enquête publique mandatée par la Préfecture de la Gironde au sujet du « Projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne : Golfe de l'Espagne » a bien été effectué du 17 octobre 2022 au 16 décembre 2022.

A SALAUNES,

Le 19 décembre 2022

Le Maire,
Jérôme PARDES

MAIRIE DE SALAUNES
33 (Gironde)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Didier CHAUTARD, Maire de la commune de SAUMOS, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE SAUMOS (GIRONDE)

Fait à (Nom de la commune) SAUMOS
le 16.12.2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) J.P. SUBERVIE, Maire de la commune de ST LAURENT D'ARCE certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE ST LAURENT D'ARCE 33240

Fait à (Nom de la commune)
le 16 décembre 2022

Le Maire

MAIRIE DE ST LAURENT D'ARCE 33240

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU LE
20 SEP. 2022
MAIRIE D'ANGRESSE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), SARDELLC Philippe, Maire de la commune de ANGRESSE, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE D'ANGRESSE
LANDES

Fait à (Nom de la commune)
le 22 septembre
Le 19 décembre
Le Maire

MAIRIE D'ANGRESSE
LANDES

Ph. SARDELLC

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), Jean François Mondet, Maire de la commune de Benesse-Maremne, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE BENESSE-MAREMNE
40 (Landes)

Fait à (Nom de la commune) Benesse Maremne
le 19.12.2022 –

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Hélène LARREZET, Maire de la commune de Biscarrosse, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE BISCARROSSE 40600

Fait à (Nom de la commune) Biscarrosse
le 19/12/22

Le Maire
Hélène LARREZET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), ..Patrick UCLUDERE.., Maire de la commune de ....CAPBRETON....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune) Capbreton

le 19 DEC. 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussignée **Madame DOUSTE Françoise,** Maire de la commune de **GASTES,** certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

Fait à Gastes,
le 15/12/2022

Le Maire

MAIRIE de GASTES
LANDES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) M. DELPUECH....., Maire de la commune de LABENNE....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à LABENNE
le 17/11/2022

Le Maire

MAIRIE de LABENNE (Landes)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Gérard NAPIAS, Maire de la commune de LIT ET MIXE, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune) LIT ET MIXE
le 16 décembre 2022

Le Maire

MAIRIE DE LIT-ET-MIXE
40170

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), ...Hervé....BOUYRIE....., Maire de la commune de ...Messanges....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE MESSANGES (LANDES)

Fait à (Nom de la commune) MESSANGES
le 14.12.22

Le Maire

Hervé BOUYRIE
Maire de Messanges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e). Frédéric POMAREZ....., Maire de la commune de. MIMIZAN....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE MIMIZAN
40200 LANDES

Fait à (Nom de la commune) MIMIZAN
le 16 décembre 2022

Le Maire
Frédéric POMAREZ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), Aline...MARCHAND....., Maire de la commune de MOLIETS..ET...MAA....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE MOLIETS-ET-MAA (Landes)

Fait à (Nom de la commune) Moliets-et-Maâ
le 26 SEP. 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)... Eric BELIN ....., Maire de la commune de..... ONDRES ....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE D'ONDRES
40440

Fait à (Nom de la commune) Ondres
le 16 Décembre 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)...Gilles DUCOUT..., Maire de la commune de..ST JULIEN EN B., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE SAINT JULIEN EN BORN
40170 (Landes)

Saint_Julien_en_Born
Fait à (Nom de la commune)

le 14 DEC. 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) M. COMEI Bernard, Maire de la commune de Sainte-Eulalie-en-Born certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE de Ste EULALIE-EN-BORN R.F. (Landes)

Fait à (Nom de la commune) SAINTE-EULALIE-EN-BORN
le 19/12/2022
Le Maire
B. COMEI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)...Pierre PECASTAINGS Maire de la commune de....Seignosse....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE SEIGNOSSE (LANDES)

Fait à (Nom de la commune) Seignosse
le 16.12.2022

Le Maire P. PECASTAINGS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Christophe VIGNAUD Maire de la commune de SOORTS-HOSSEGOR, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE SOORTS HOSSEGOR 40150

Fait à (Nom de la commune) SOORTS - HOSSEGOR

le 16 décembre 2022

Le Maire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)..Frédérique....CHARPENEL Maire de la commune de....SOUSTONS....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune) SOUSTONS
le 19/12/2022

Le Maire

MAIRIE de SOUSTONS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
40140

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), Jean-Maul LESPADE Maire de la commune de TARNOS, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune) TARNOS
le 19/12/2022

Le Maire

MAIRIE de TARNOS
40 (LANDES)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), Karine DASQUET, Maire de la commune de Vielle Saint Girons, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune)
le 16 Décembre 2022

MAIRIE DE VIELLE ST-GIRONS (Landes)

Le Maire

Karine DASQUET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Pierre FROUSTEY, Maire de la commune de Vieux-Boucau, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune) Vieux-Boucau
le 17 DEC. 2022

Le Maire

MAIRIE de VIEUX BOUCAU (Landes)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Claude Olive, Maire de la commune de Anglet, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune)

le 20 DEC. 2022

Claude OLIVE
Maire d'ANGLET
Le Maire

MAIRIE D'ANGLET

PREFECTURE
Pyrénées-Atlantiques
28 DEC. 2022
Courrier ARRIVE
Service :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), Naiden AROSTEGUY, Maire de la commune de BIARRITZ, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

BIARRITZ

Fait à (Nom de la commune) Biarritz
le 16 décembre 2022

Le Maire Naiden AROSTEGUY

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Emmanuel ALZURI....., Maire de la commune de BIDART....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à (Nom de la commune) Bidart
le 14/12/2022.

Le Maire

MAIRIE DE BIDART (Pyrénées-Atlantiques)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), Emeko ALDANA DOUAT Maire de la commune de ....CIBOURE....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE DE CIBOURE
SECRETARIAT

Fait à (Nom de la commune) CIBOURE
le 17 décembre 2022

Le Maire,
Emeko ALDANA DOUAT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e) Mme BURRE-CASSOU Marie-Pierre, Maire de la commune de Guéthary, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

Fait à GUETHARY
le 19 décembre 2022

Mme le Maire

MAIRIE DE GUETHARY (Pyrénées-Atlantiques)

Mme BURRE-CASSOU Marie-Pierre

Donibane Lohizune

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné Monsieur Jean-François IRIGOYEN, Maire de la commune de Saint-Jean-de-Luz, certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

Fait à Saint-Jean-de-Luz
Le 21 Décembre 2022,

Le Maire,

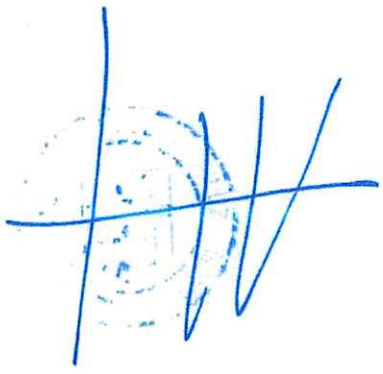

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e), Philippe ARALENDI....., Maire de la commune de URRUGNE....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création de chambres d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

MAIRIE D'URRUGNE
64122 Pyrénées Atlantiques

Fait à (Nom de la commune) URRUGNE
le 16 Décembre 2022

Le Maire P. ARALENDI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Je soussigné(e)..KOTTE ECENARRO....., Maire de la commune de...Hendaye....., certifie que l'avis portant à la connaissance du public l'organisation, **du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 16 décembre inclus,** de l'enquête publique **préalable aux déclarations d'utilité publique, de l'autorisation environnementale, de la concession d'utilisation du domaine public maritime et de la création d'ouvrages d'atterrage sollicitées en vue de la réalisation du projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne**, porté par RTE, a été affiché, **15 jours avant l'ouverture de l'enquête** et pendant toute la durée de celle-ci, à l'emplacement réservé à cet effet.

(cachet de la collectivité)

VILLE D'HENDAYE
H E
PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Fait à (Nom de la commune) Hendaye
le 16/12/22

Le Maire

Société Civile Professionnelle
Isabelle MARCONI MEILLAN
Adrien MILLOT
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

---

53. rue Théodore Gardère 33000 BORDEAUX

☎ : 05 56 90 90 33
🖷 : 05 56 90 90 03

C.D.C. FR68 4003 1000 0100 0041 8534 C75 BIC CDCG FR PP
courriel : mmm.huissiers@orange.fr

PREMIERE EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE TRENTE SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

SAS PUBLILEGAL, au capital de 206.310 euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 562 091 611 dont le siège social est situé 1 rue Frederic Bastiat à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social,

Laquelle m'a demandé de constater l'affichage de panneaux d'avis d'enquête publique relatif au Projet d'Interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« Projet Golfe de Gascogne ») sur diverses communes dans le département de la Gironde.

Déférant à cette réquisition,

Je, Sonia LAGRAULET, clerc habilité à procéder à des constats au sein de la SCP Isabelle MARCONI MEILLAN – Adrien MILLOT, Commissaires de Justice associés sis à la résidence de BORDEAUX, y demeurant, 53 rue Théodore Gardère, soussignée,

CERTIFIE m'être transportée, ce jour, dans diverses communes du Département de la Gironde où, là étant, en présence de Monsieur WITASSE Quentin, Régisseur en Enquête Publique, j'ai pu constater ce qui suit :

Le panneau, de dimensions légales et supérieures à 80 cm, est présent, bien visible et lisible depuis la voie publique. Les panneaux sont principalement apposés sur piquet à divers endroits ainsi que sur des poteaux.

Le panneau se présente comme suit :

MARCONI MEILLAN
Adrien MILLOT
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

L'ensemble des panneaux constatés sont similaires au panneau intégré ci-dessus.

<u>1er panneau constaté :</u>

Mairie de Lège-Cap-Ferret 79, Avenue de la Mairie 33950 Lège-Cap-Ferret :

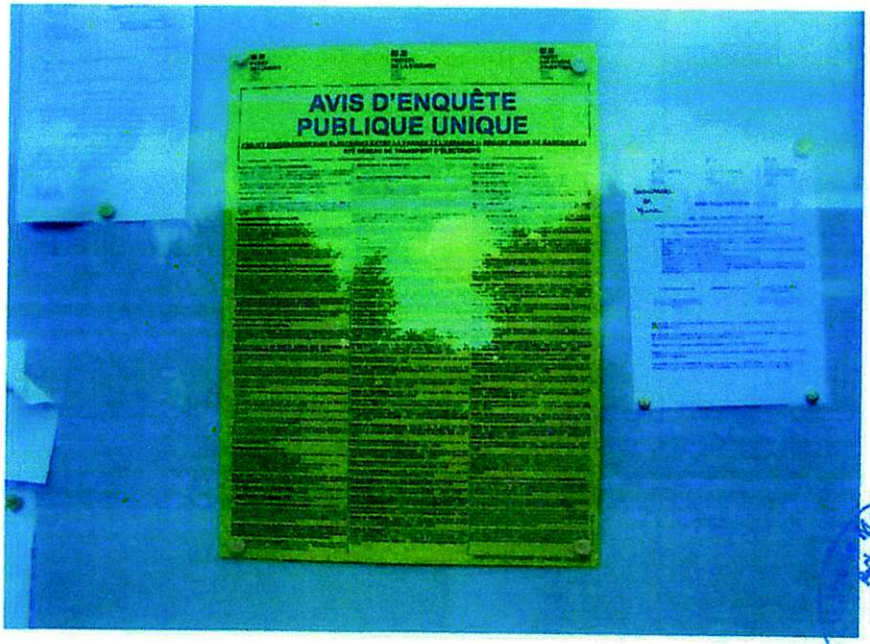

MARCONI MEILLAN
Adrien MILLOT
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

Panneau constaté n°99 :

Ce panneau est situé à l'entrée de la forêt Domaniale du Porge au bout de la piste forestière 206 route des Lacs 33680 LE PORGE :

Panneau constaté n°98 :

Route des Lacs 33680 LE PORGE :

Panneau constaté n°97 :

Route des Lacs 33680 LE PORGE :

Panneau constaté n°96 :

Route des Lacs 33680 LE PORGE :

Panneau constaté n°95 :

Route des Lacs 33680 LE PORGE :

Panneau constaté n°94 :

Route des Lacs 33680 LE PORGE :

Panneau constaté n°93 :

Passe de l'Esquinot 33680 LE PORGE :

Panneau constaté n°92 :

Passe de l'Esquinot 33680 LACANAU :

Panneau constaté n°91 :

Passe de l'Esquinot route parallèle à la départementale 3 - 33680 LACANAU :

Panneau constaté n°90 :

Ce panneau est situé sur la départementale 3, 33680 LACANAU :

Mairie de Lacanau 31, Avenue de la Libération 33680 LACANAU :

Panneau constaté n°89 :

Avenue des Landes 33680 SAUMOS, ce panneau est situé de la piste n°6 sur la voie entre la départementale 3 et la départementale 5 E 4 :

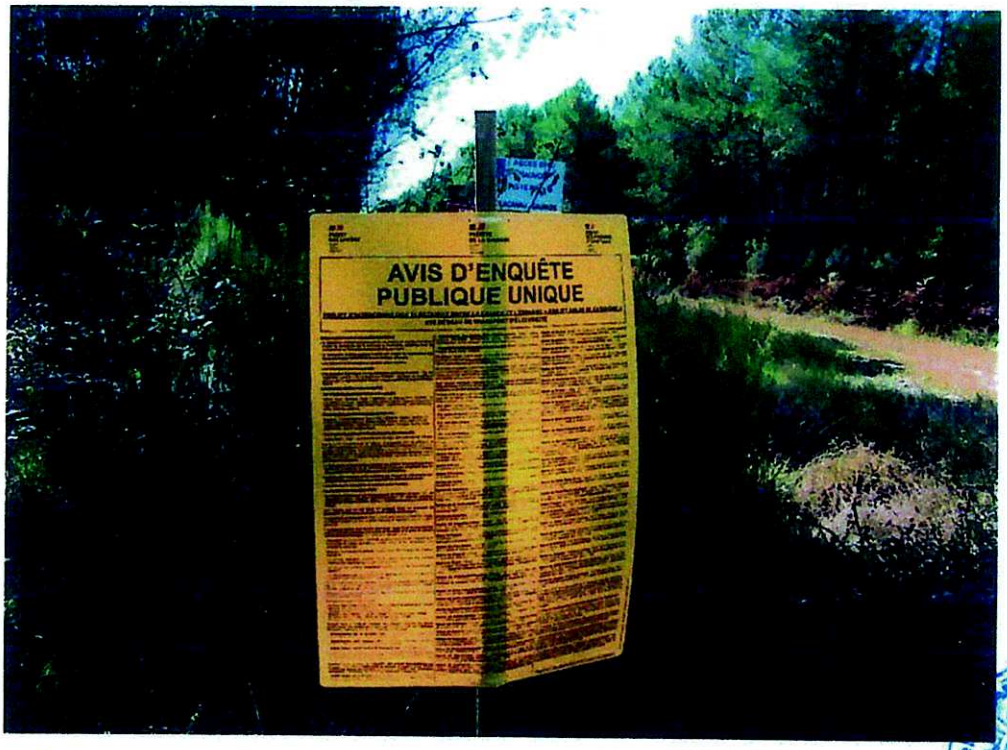

Panneau constaté n°88 :

Panneau situé sur la voie entre la départementale 3 et la départementale 5 E 4 33680 SAUMOS :

Panneau constaté n°87 :

A l'angle du 3, route de l'Esquirot 33680 SAUMOS :

Panneau constaté n°86 :

1, route du Porge 33680 SAUMOS sur la départementale 5 E 4 à l'angle avec la route de l'Esquirot :

Panneau constaté n°85 :

Route du Porge 33680 SAUMOS sur la départementale 5 E 4 :

Panneau sans numéro rajouté par Monsieur WITASSE au carrefour entre la départementale 5 E 4 et la départementale 5 33680 SAUMOS :

Panneau constaté à la Mairie de 33680 SAUMOS située 7, Avenue du Médoc 33680 SAUMOS :

Panneau constaté n°84 :

Au carrefour entre la départementale 5 et la route allant vers la Société TRANSMEDOC 33680 SAUMOS :

Panneau constaté n°83 :

5, route du Temple 33680 SAUMOS au carrefour où se situe la Société TRANSMEDOC :

Panneau constaté n°82 :

Sur la route forestière parallèle à la départementale 5 à SAUMOS 33680 :

Panneau constaté n°81 :

Au niveau de la piste n°6 dénommée piste de Minvielle 33480 Sainte-Hélène

Panneau constaté n°80 :

Ce panneau est situé à l'angle de la piste n°70 dénommée piste de Hostein 33160 SALAUNES :

Panneau constaté n°79 :

Ce panneau est situé devant la piste n°5 33160 SALAUNES :

Panneau constaté n°78 :

Chemin des Saussets 33160 SALAUNES :

Panneau constaté n°77 :

Chemin des Saussets à environ 1,5 km du panneau précédent :

Panneau constaté n°76 :

Ce panneau n'a pu être photographié dans la mesure où le chemin est impraticable.

Panneau constaté n°75 :

Ce panneau est situé chemin de la Rue au niveau de la piste n°1 dénommée « de la Grande Jaugue » 33160 SALAUNES :

Panneau constaté n°74 :

Au carrefour entre la route d'Issac et le chemin de la Rue 33160 SALAUNES :

Photo correspondant à celle de la Mairie de Salaunes située 1, Place de l'Eglise 33160 SALAUNES :

Photo correspondant à la Mairie de Sainte-Hélène située 1, Place du 11 novembre 33480 SAINTE-HELENE :

Panneau constaté n°73 :

Ce panneau n'est pas accessible et donc n'a pu être photographié.

Panneau constaté n°72 :

Ce panneau est situé au niveau de la piste n°21 dénommée du Moulin vers Ardillieres 33160 SALAUNES :

Panneau constaté n°71 :

Ce panneau est situé au carrefour entre la départementale 1215 et le 8, Route de Lacanau 33160 SALAUNES :

Panneau constaté n°70 :

Ce panneau est situé sur le chemin pris depuis la départementale 1215 au niveau de l'entrée de la piste n°21 dénommée du Moulin vers Ardillieres piste Communautaire 204 33160 SALAUNES :

Panneau constaté n°69 :

Ce panneau est situé au niveau de la piste n°17 Limite Nord 33160 SALAUNES :

Panneau constaté n°68 :

A environ 1,2km du précédant sur une piste calcaire située à 33480 AVENSAN :

Panneau constaté n°67 :

Sur le chemin situé au carrefour entre la route de Castelnau et la départementale 212 en direction du Poujeau Oredoune 33160 Saint-Aubin-de-Médoc

Panneau constaté n°66 :

Au niveau de la forêt Communale canton de Boutuges 33160 Saint-Aubin-du-Médoc

Panneau constaté n°65 :

Au carrefour entre les pistes n°59, piste n°204 et piste n°17 dénommée Mautemps 33460 ARSAC :

Panneau constaté n°64 :

Au carrefour entre la piste 40 dénommée Salzet et la piste 59 et 209 à 33460 ARSAC :

Panneau constaté n°63 :

Ce panneau est situé sur la départementale 1 devant l'Entreprise Decons 33460 ARSAC :

Panneau constaté n°62 :

Sur la départementale D1 à l'entrée de la piste n°6 dénommée Tournepique devant l'Entreprise Decons au niveau du 31, route du Verdon 33460 ARSAC :

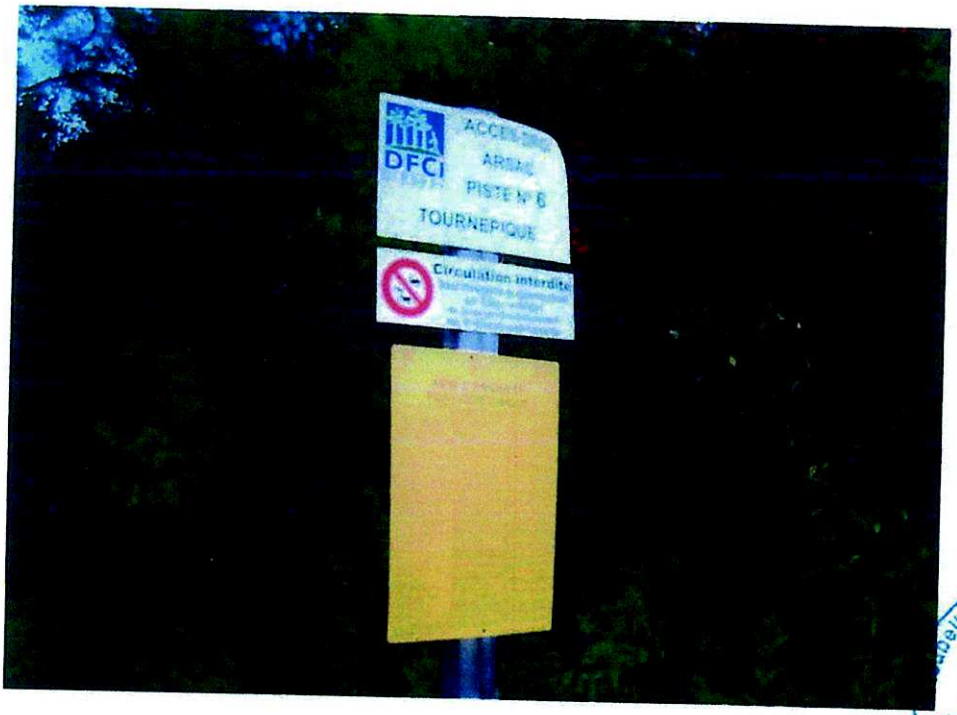

Panneau constaté n°61 :

Sur la piste n°6 Tournepique au carrefour avec la piste n°8 dénommée Gourion 33460 ARSAC :

Panneau constaté n°60 :

Au carrefour entre la pise 9 Treytins et la piste n°6 Tournepique 33460 ARSAC :

Panneau constaté n°59 :

Au carrefour entre l'Allée des Treytins et l'Allée de Ségur 33460 ARSAC :

Panneau constaté n°58 :

Au croisement entre l'Avenue de Soubeyran et l'Allée de Ségur 33460 ARSAC :

Panneau constaté n°57 :

Au carrefour entre la piste n°10 Grande Passe et la piste n°11 dénommée Chemin Menier 33460 ARSAC :

Panneau constaté n°56 :

Au carrefour entre l'Avenue de l'Esclause et la piste n°38 dénommée Lagune de Castillon 33290 LE PIAN-MEDOC

La photo est située à la Mairie de Le PIAN-MEDOC située 260, rue Pasteur 33290 LE PIAN-MEDOC :

Panneau situé à la Mairie d'ARSAC située 12, Avenue de Ligondras 33460 ARSAC

Mairie d'AVENSAN située 3, Place Saint-Pierre 33180 AVENSAN :

Panneau constaté n°55 :

Ce panneau est situé au niveau du lieu-dit La Grande Pièce-La Jacotte piste n°2 33460 MACAU

Panneau constaté n°54 :

Ce panneau est situé vers le Lieu-dit Labric dans la continuité du chemin de Caussas 33460 MACAU :

Panneau constaté n°53 :

Ce panneau est situé au niveau du Haras Begor 33460 MACAU :

Panneau constaté n°52 :

Ce panneau est situé au niveau du Grand Chemin de Fronton 33460 MACAU :

Panneau constaté n°51 :

Ce panneau est situé au niveau du Grand Chemin de Sauves 33460 MACAU :

Panneau constaté n°50 :

Ce panneau est situé au carrefour entre le Chemin de Cantemerle et la route de Pauillac 33460 MACAU

Mairie de MACAU 1, Place de la République 33460 MACAU :

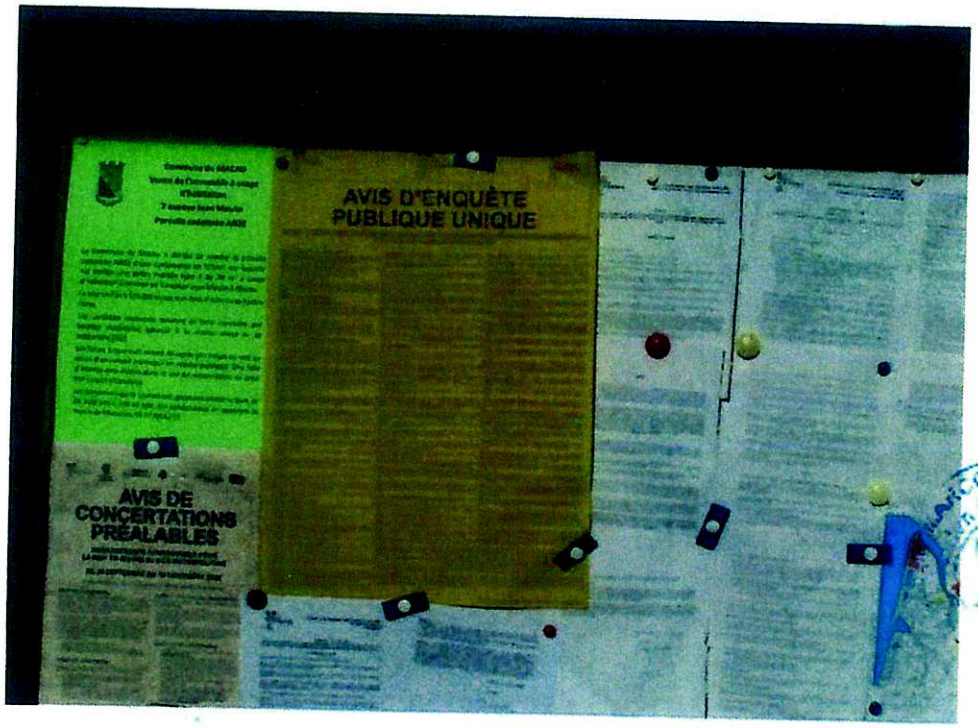

Panneau constaté n°49 :

Ce panneau est situé au carrefour entre le Chemin de Cantemerle et le Chemin Ladie 33460 MACAU :

Panneau constaté n°48 :

Ce panneau est situé au niveau du 365, Chemin de Ladie 33460 MACAU :

Panneau constaté n°47 :

Ce panneau est situé au niveau du 91, rue de la Coste 33460 MACAU :

Panneau constaté n°46 :

Ce panneau est situé devant le 81 du Chemin du Bord de l'Eau 33460 MACAU :

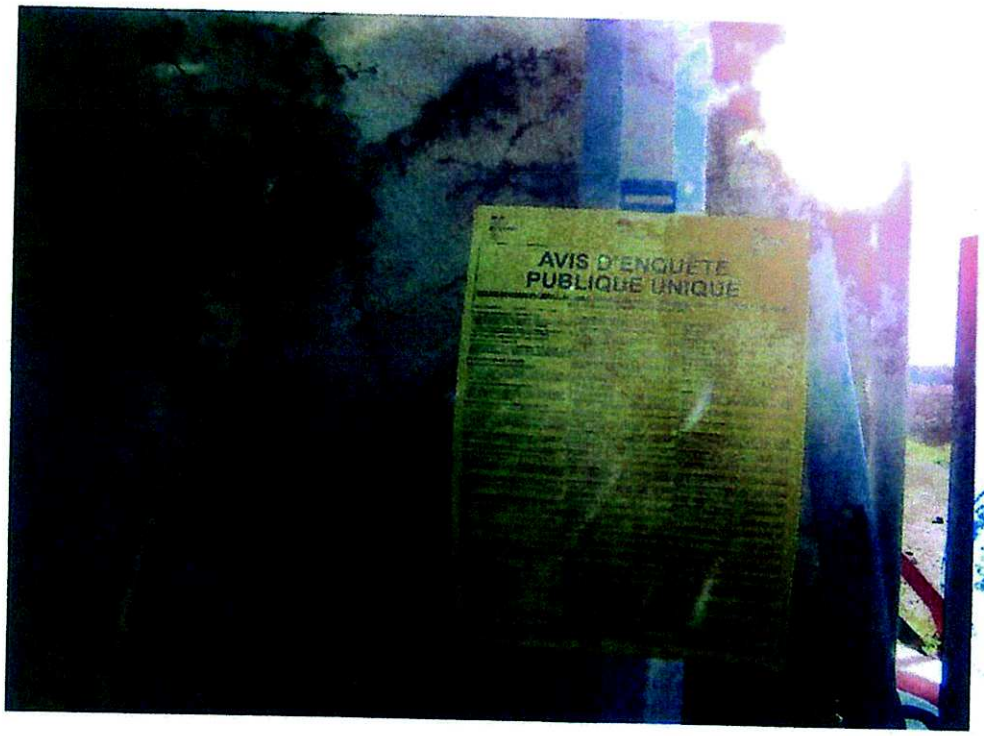

Et de tout de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Visées par moi, Commissaire de Justice, les constatations ci-dessus,

A. MILLOT **S. LAGRAULET**

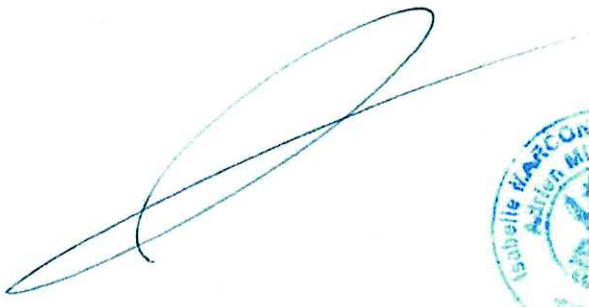

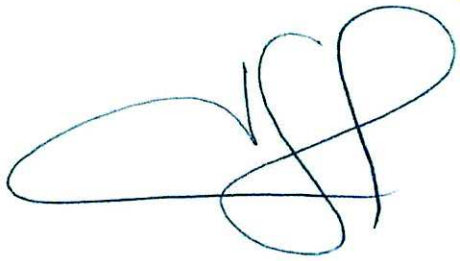

Société Civile Professionnelle
Isabelle MARCONI MEILLAN
Adrien MILLOT
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

---

53. rue Théodore Gardère 33000 BORDEAUX

☎ : 05 56 90 90 33
🖷 : 05 56 90 90 03

C.D.C. FR68 4003 1000 0100 0041 8534 C75 BIC CDCG FR PP
courriel : mmm.huissiers@orange.fr

PREMIERE EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LES TROIS OCTOBRE ET QUATRE OCTOBRE

A LA REQUETE DE :

SAS PUBLILEGAL, au capital de 206.310 euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 562 091 611 dont le siège social est situé 1 rue Frederic Bastiat à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social,

Laquelle m'a demandé de constater l'affichage de panneaux d'avis d'enquête publique relatif au Projet d'Interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« Projet Golfe de Gascogne ») visibles depuis l'extérieur des Mairies des communes de SAINT LAURENT D'ARCE (33240), PEUJARD (33240) et LE PORGE (33680),

Déférant à cette réquisition,

Je, Isabelle MARCONI MEILLAN, Commissaire de Justice Associé au sein de la SCP Isabelle MARCONI MEILLAN – Adrien MILLOT, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice sis 53 rue Théodore Gardère, 33000 BORDEAUX, soussignée

CERTIFIE m'être transportée, les jours suivants indiqués, sur les communes de SAINT LAURENT D'ARCE (33240), PEUJARD (33240) et LE PORGE (33680), où, là étant, j'ai pu constater ce qui suit :

Le panneau, de dimensions légales et supérieures à 80 cm, est présent, bien visible et lisible depuis la voie publique. Les panneaux sont apposés derrière les vitres à l'extérieur des Mairies des communes concernées.

Le panneau se présente comme suit :

L'ensemble des panneaux constatés sont similaires au panneau intégré ci-dessus.

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX :

Le panneau est affiché derrière les vitres de la porte de la Mairie de **SAINT LAURENT D'ARCE** sise 8 rue Pierre Georget 33240 SAINT LAURENT D'ARCE

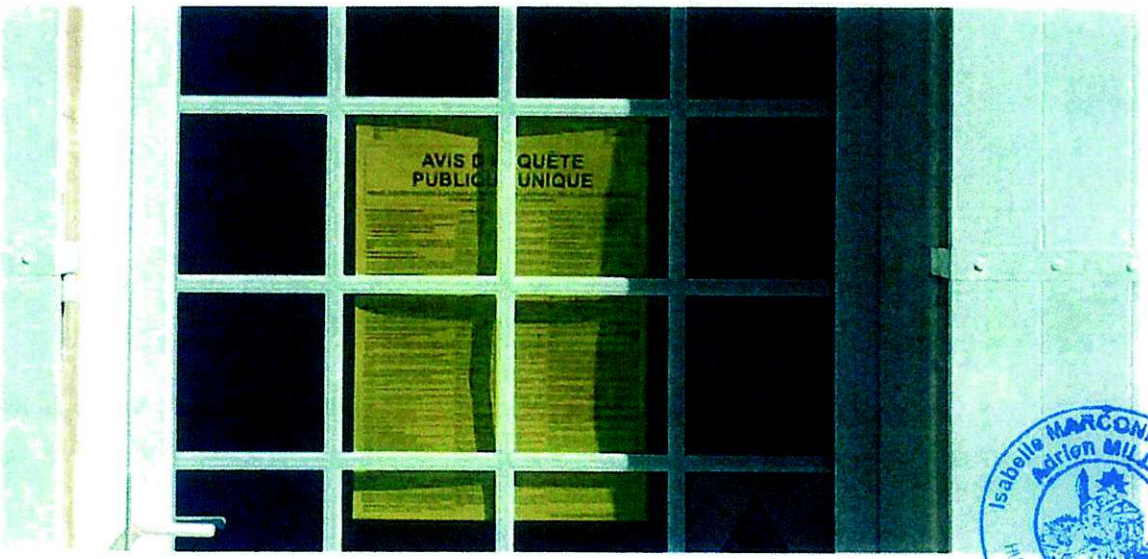

Le panneau est affiché derrière la vitre de la Mairie **de PEUJARD** sise 8 Place Jean Jaurès 33240 PEUJARD

ET A NOUVEAU LE QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX :

Le panneau est affiché sous la vitrine extérieure de la Mairie de **LE PORGE** sise 1 Place Saint Seurin 33680 LE PORGE :

Et de tout de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Société Civile Professionnelle
Isabelle MARCONI MEILLAN
Adrien MILLOT
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES

53, rue Théodore Gardère 33000 BORDEAUX

☎ : 05 56 90 90 33
🖷 : 05 56 90 90 03

C.D.C. FR68 4003 1000 0100 0041 8534 C75 BIC CDCG FR PP
courriel : mmm.huissiers@orange.fr

PREMIERE EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
ET LE VINGT HUIT SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

SAS PUBLILEGAL, au capital de 206.310 euros inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 562 091 611 dont le siège social est situé 1 rue Frederic Bastiat à PARIS (75008), agissant poursuites et diligences de son représentant légal, domicilié en cette qualité audit siège social,

Laquelle m'a demandé de constater l'affichage de panneaux d'avis d'enquête publique relatif au Projet d'Interconnexion électrique entre la France et l'Espagne (« Projet Golfe de Gascogne ») sur diverses communes dans le département de la Gironde.

Déférant à cette réquisition,

Je, Isabelle ADRIEN MILLOT, Commissaire de Justice Associé au sein de la SCP Isabelle MARCONI MEILLAN – Adrien MILLOT, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice sis 53 rue Théodore Gardère, 33000 BORDEAUX, soussignée

Certifie m'être transportée, ce jour, sur diverses communes de Gironde et j'ai constaté ce qui suit en présence de Monsieur WITASSE Quentin, Régisseur en enquête publique, j'ai pu constater ce qui suit :

Le panneau, de dimensions légales et supérieures à 80 cm, est présent, bien visible et lisible depuis la voie publique. Les panneaux sont principalement apposés sur piquet à divers endroits mais aussi sur des abris-bus ainsi que sur des poteaux.

Le panneau se présente comme suit :

<u>1er panneau constaté :</u>

<u>Route du Bec 33810 AMBES :</u>

Isabelle MARCONI MEILLAN
Adrien MILLOT
S DE JUSTICE ASSOCIÉS

L'ensemble des panneaux constatés sont similaires au panneau intégré ci-dessus.

2 ème panneau constaté :

Départementale D10 - 33810 AMBES :

3ème panneau constaté :

Rue Jean Raymond Frappier 33810 AMBES :

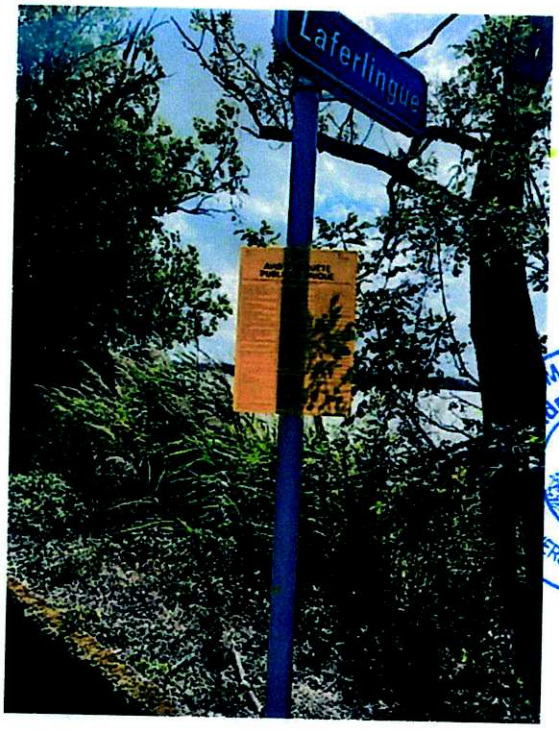

4ème panneau constaté :

Route de Fort-Lajard 33810 AMBES :

5ème panneau constaté :

Au niveau du terre-plein face à l'entrée de la Société GUYAMIER :

6ème panneau constaté :

7, Chemin d'Izard 33810 AMBES :

7ème panneau constaté :

259, rue de Grillon 33810 AMBES :

8ème panneau constaté :

551 Bechade 33810 AMBES :

9ème panneau constaté :

Au droit du 614, chemin de Fourat 33810 AMBES :

10ème panneau constaté :

Rue Saint-Exupéry 33810 AMBES :

11ème panneau constaté :

Rue Saint-Exupéry 33810 AMBES :

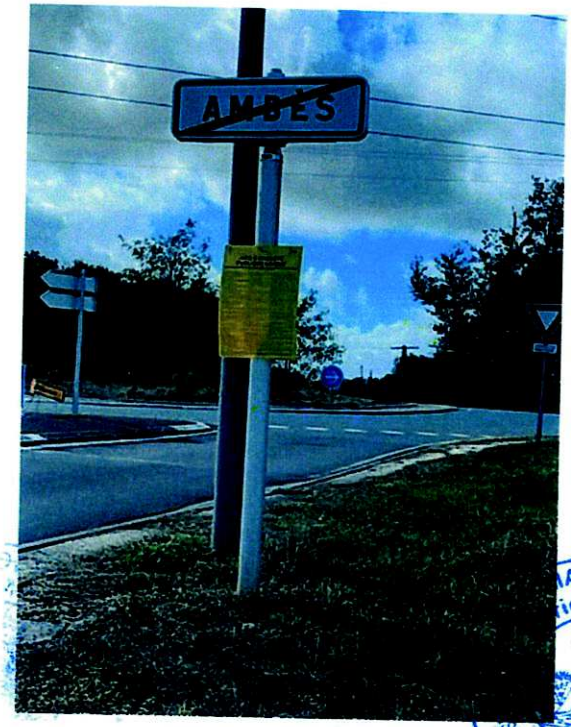

12ème panneau constaté :

Avenue Pierre Bérégovoy 33810 AMBES :

13ème panneau constaté :

Affiché sur un panneau d'affichage public au droit de la Mairie d'Ambés Place du 11 Novembre 33810 AMBES :

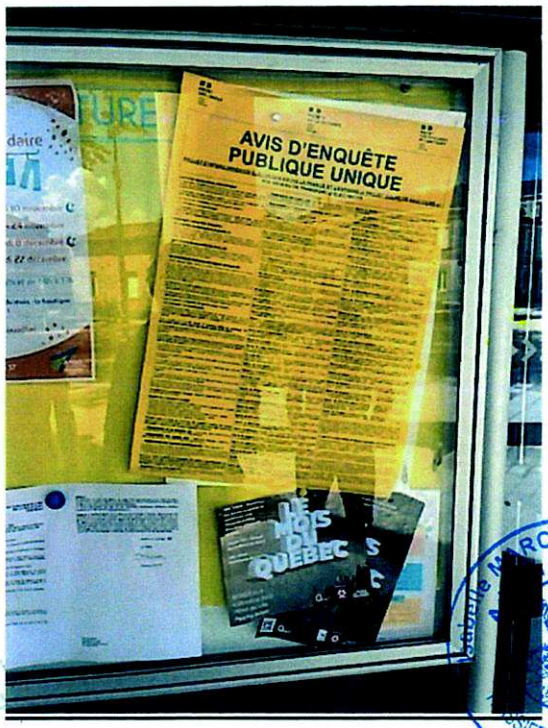

14ème panneau constaté :

Zone Allée de La Menaude 33810 AMBES :

15ème panneau constaté :

Zone Allée de La Menaude 33810 AMBES :

16ème panneau constaté :

Au droit de la départementale 113 :

17ème panneau constaté :

84, rue Louis Lachenal 33810 AMBES :

18ème panneau constaté :

Zone La Bosquette AMBES :

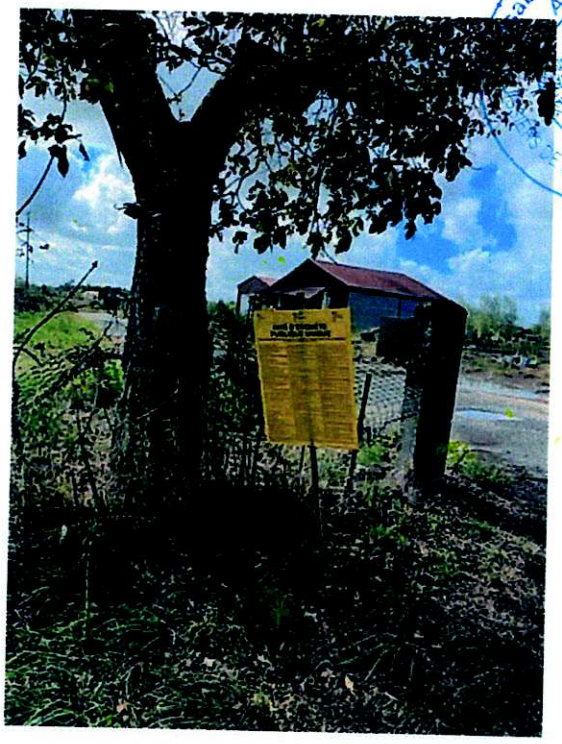

19ème panneau constaté :

Chemin du Port Despeau 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS – fond de chemin :

20ème panneau constaté :

Chemin du Port Despeau 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS - centre chemin :

21ème panneau constaté :

6, chemin du Port Despeau 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS :

22ème panneau constaté :

311 zone La Brunette 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS :

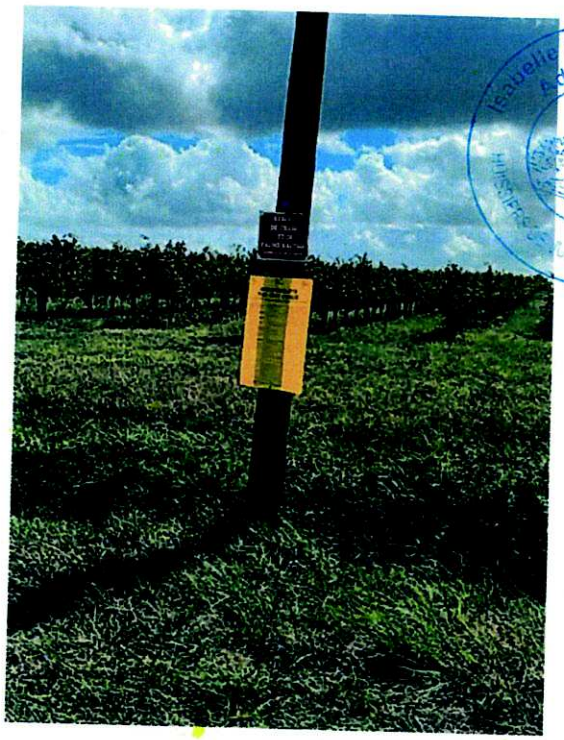

23ème panneau constaté :

Au droit de la départementale D669 à l'intersection du chemin du Port Despeau 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS :

24ème panneau constaté :

Au droit de la départementale D669 – Avenue des Cotes de Bourg 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS :

25ème panneau constaté :

Au droit de la départementale D669 – Avenue des Cotes de Bourg 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS :

26ème panneau constaté :

Ce panneau se situe sur l'affichage public de la Mairie de la ville de PRIGNAC et MARCAMPS 33710:

27ème panneau constaté :

Chemin de Grelot PRIGNAC et MARCAMPS 33710:

28ème panneau constaté :

Chemin des Carrières 33240 SAINT-LAURENT D'ARCE :

29ème panneau constaté :

Lieu-dit « Les LURZINES » à SAINT-LAURENT D'ARCE 33240 :

30ème panneau constaté :

Route de l'hurbe – Départementale D133 - 33240 SAINT-LAURENT D'ARCE :

31ème panneau constaté :

Lieu-dit « Les LURZINES » à SAINT-LAURENT D'ARCE 33240 :

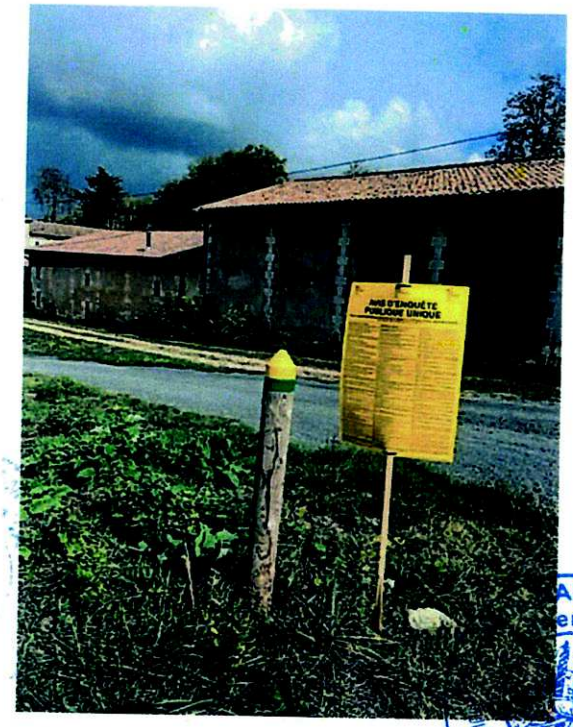

32ème panneau constaté :

Lieudit La croix Blanche 33240 SAINT-LAURENT D'ARCE :

33ème panneau constaté :

Route de Caillon 33240 SAINT-LAURENT D'ARCE :

34ème panneau constaté :

Route de Caillon 33240 SAINT-LAURENT D'ARCE :

35ème panneau constaté :

Route de Caillon 33240 SAINT-LAURENT D'ARCE :